

Relevés des ateliers et tables rondes

SÉMINAIRE D'ÉTÉ DE L'ANdEA

Les 4 et 5 septembre 2014

**École supérieure d'art de Lorraine – site de Metz
& Centre Pompidou-Metz**

**Les écoles d'art aujourd'hui : quelle politique ?
quelle économie ?**

Les 46 écoles supérieures d'art fédérées au sein de l'ANdEA sont au cœur du monde de l'art et de la création. Lieux de formation et de recherche, elles sont aussi des espaces de production, de création et de diffusion de l'art contemporain et du design, et participent à l'économie et à l'attractivité des territoires. Désormais inscrites dans le schéma et la dynamique de l'enseignement supérieur, elles participent à son organisation territoriale et s'interrogent sur leur rôle dans les Communautés d'Universités et d'Établissements (ComUE) qui se mettent en place. Pour les 33 d'entre elles qui sont des Établissements Publics de Coopération Culturelle (EPCC), cette réflexion est à mettre en perspective avec le rôle croissant des collectivités territoriales dans le développement de l'enseignement supérieur. Cet état de fait constituera la toile de fond du séminaire d'été 2014.

Trois ans après la mise en place des premiers EPCC, le moment est aussi venu d'un premier bilan et d'un partage d'expériences sur l'adéquation de cet outil juridique aux réalités de l'enseignement supérieur artistique et aux ambitions des collectivités territoriales. C'est dans cet esprit que l'ANdEA prend l'initiative d'inviter les Président-e-s des EPCC à se réunir pour la première fois, à l'occasion de son séminaire d'été, qui se tiendra les 4 et 5 septembre à Metz, à l'École supérieure d'art de Lorraine et au Centre Pompidou-Metz.

Outre cette réflexion partagée avec les Président-e-s, le séminaire d'été 2014 sera l'occasion d'aborder, sous forme d'ateliers, plusieurs thématiques relayées par les quatre commissions de l'ANdEA (Formation et recherche, Administration et finances, Organisation et vie des écoles, Questions internationales) : l'enseignement du design, les discriminations, le diplôme de fin de premier cycle, le rapport aux ComUE, le développement économique et les évolutions statutaires, la place de l'international dans la pédagogie, la stratégie internationale.

Table des matières

Liminaires

Les enjeux structurels et économiques des écoles supérieures d'art françaises – **page 3**

Programme du séminaire d'été – **page 6**

Compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire – **page 8**

Invitée

Le réseau European League of Institutes of the Arts (ELIA) par Thera Jonker – **page 13**

Commissions

Atelier n°1_Le 1^{er} cycle, diplômes et grade [Commission Formation et recherche] – **page 14**

Ateliers n°2 & n°7_Le design en école d'art : atouts et qualifications / objectifs et engagements [Commission Formation et recherche] – **page 16**

Atelier n°3_Évolutions statutaires [Commission Administration et finances] – **page 21**

Ateliers n°4 & n°9_La place de l'international dans la pédagogie /Quelles stratégies à l'international ?[Commission Questions internationales] – **page 24**

Ateliers n°5 & n°10_Penser les discriminations en école d'art / Réflexion sur les outils à mettre en place face aux discriminations [Commission Organisation et vie des écoles] – **page 27**

Atelier n°6_Les liens aux autres établissements d'enseignement supérieur [Commission Formation et recherche] – **page 32**

Atelier n°8_Développement économique [Commission Administration et finances] – **page 37**

Tables rondes

Table ronde n°1_Les écoles d'art en EPCC : un premier bilan – **page 40**

Table ronde n°2_L'école d'art, un investissement pour les territoires – **page 43**

Table ronde n°3_Les stratégies territoriales de l'enseignement supérieur – **page 47**

Intervention du ministère de la Culture et de la Communication

État des lieux des chantiers en cours_Intervention de Pierre Oudart – **page 49**

Communiqué issu du séminaire d'été

Communiqué de l'ANdEA – **page 51**

Participants au séminaire d'été

Participants – **page 52**

Les enjeux structurels et économiques des écoles supérieures d'art françaises

Introduction

Les Écoles Supérieures d'Art (ESA) ont été, ces dernières années, profondément réformées dans leur statut et leur fonctionnement, parallèlement à des évolutions conséquentes de la pédagogie et de la recherche. Établissements d'enseignement supérieur et acteurs culturels dans les territoires, elles se situent à une place très singulière dans le paysage de la culture en France, articulant des logiques différentes, parfois contradictoires, sous un statut qui n'a pas été véritablement pensé pour elles. Après trois années de fonctionnement en autonomie sous le statut d'EPCC, des questions statutaires, structurelles et économiques se posent aux établissements et à leurs partenaires.

L'ANdEA réunit les 46 écoles supérieures d'art (dont 35 EPCC et 11 écoles nationales sous statut d'établissements publics d'État) et représente tous les établissements publics dans la diversité de leurs acteurs, ressources, compétences. L'ANdEA entend contribuer par ce texte à la réflexion sur les questions statutaires, structurelles et économiques des écoles d'art, en s'appuyant sur une enquête précise réalisée auprès de chaque école sous statut d'EPCC.

I) Questions statutaires

Elles relèvent de deux problématiques distinctes :

1) Le statut d'EPCC appliqué aux ESA

Le statut d'EPCC a été choisi comme outil de mise en place de la réforme des ESA, dans la précipitation des années 2009/2010, sans questionner les fondamentaux de cette forme juridique : un projet porté et incarné par un directeur et un espace de coopération et de gouvernance hors les assemblées des collectivités contributrices et de l'État. Ce statut d'EPCC issu des protocoles de décentralisation des années 2000 a été conçu pour garantir un projet culturel, artistique, scientifique, éducatif et territorial. Appliqué aux ESA, il est porteur de possibles (la mise en place de ces EPCC dans un délai contraint en atteste) mais aussi de contradictions et tensions inhérentes à ce statut :

- A la base outil de coopération dont les contributeurs sont censés définir les attendus, nos ESA répondent en fait à des normes qui encadrent leurs projets pédagogiques et artistiques issus des ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Or, l'État ne contribue qu'à hauteur de 11% en moyenne à leur financement.
- Rattaché à la Fonction Publique Territoriale et assimilable à une collectivité territoriale, les EPCC « ESA » ne disposent d'aucun outil fiscal propre. Leur dépendance est totale vis-à-vis des collectivités fondatrices, avec la difficulté des articulations entre assemblées locales et conseils d'administration des EPCC dans la gouvernance et l'exercice des autonomies inhérentes à la Fonction Publique Territoriale.

Ces EPCC « ESA » sont donc singuliers au sein même de la communauté des EPCC amenant les commissions en charge des réformes territoriales à travailler sur un statut d'EPCC propre aux établissements d'enseignement supérieur (cf. le rapport de la Commission « culture, éducation, communication » du Sénat de décembre 2012 / Comité de liaison des EPCC).

Deuxième contradiction, la définition des instances des EPCC ESA est également source de tensions au sein des établissements :

- Les instances de gouvernance des établissements français d'enseignement supérieur sous contrôle du MESR prévoient une représentation majoritaire des personnels enseignants, non enseignants et étudiants.
- La loi sur les EPCC pose clairement une majorité de représentants des collectivités et État partenaires au sein de leur CA.

Face à ce paradoxe, et suite au rapport rendu par la Commission « culture, éducation, communication » du Sénat en décembre 2012, laquelle a pris acte du besoin d'adaptation du statut des EPCC à la particularité des enseignements supérieurs artistiques, l'ANdEA propose la création d'un volet spécifique au Décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002

relatif aux établissements publics de coopération culturelle, et formule les propositions de modifications législatives suivantes :

- Inscrire dans la loi l'existence obligatoire de deux instances essentielles à la vie d'un établissement d'enseignement supérieur, et expliciter leurs rôles respectifs :
 - Conseil pédagogique : instance consultative qui contribue à définir le projet pédagogique de l'établissement. Il est composé de membres de l'équipe pédagogique, de représentants des étudiants et du conseil de direction ;
 - Conseil artistique et scientifique : instance consultative qui contribue à définir le projet général de l'établissement, notamment les activités de recherche et de production artistique. Il est composé de membres de l'équipe pédagogique engagés dans les activités de recherche au sein de l'établissement, de membres du conseil de direction et de personnalités qualifiées extérieures.
- Permettre au directeur de l'établissement de mener un véritable projet d'établissement sur lequel son action pourra être évaluée, en prolongeant la durée de son 1^{er} mandat de 3 à 5 ans.
- En regard des questions économiques et structurelles traitées ci-après, inscrire dans les textes l'autorisation d'autonomie immobilière (maîtrise d'ouvrage) et d'habilitation des établissements à percevoir le FCTVA Fonds de Compensation pour la TVA pour ne pas nuire à leur capacité financière.

L'ensemble de ces constats et préconisations est largement repris par la commission « culture, éducation, communication » du Sénat dans ses travaux sur le statut des EPCC et préconisations exprimées au nom de la commission dans la communication de M. Pierre Bordier et Mme Cécile Cukierman (texte joint en annexe).

2) Le statut des enseignants

Cette question du statut des enseignants des ESA a été inscrite dans la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche (art. 85), dans le projet de loi d'orientation sur la Création Artistique et est présente dans les déclarations de la ministre de la Culture et de la Communication depuis un an. Dans le cadre de l'art. 85 de la loi ESR, le ministère de la Culture et de la Communication a auditionné les divers acteurs concernés (associations d'élus, organisations syndicales et professionnelles) et remis au Parlement un rapport sur le statut des enseignants des écoles d'art territoriales et nationales et sur la recherche dans les ESA. Une proposition de loi prenant en compte ces travaux est en cours d'écriture en relation avec les autres ministères concernés, à savoir le Ministère de l'Intérieur-Ministère de la Réforme de l'Etat (DGCL, DGFP) et celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Après la mise en place de la réforme LMD, avec le diplôme du DNSEP qui confère dorénavant grade de Master¹, et le passage au statut juridique d'EPCC des écoles supérieures d'art territoriales anciennement en régie municipale, doter les enseignants d'un statut adapté aux enjeux et aux cadres spécifiques de l'Enseignement supérieur apparaît comme une condition aussi incontournable qu'urgente.

Le statut des enseignants des écoles nationales a été revu dans le Décret n° 2002-1520 du 23 décembre 2002. Par ailleurs, l'incohérence du statut des enseignants des écoles territoriales avec le cadre de l'Enseignement supérieur et la délivrance d'un diplôme conférant grade de Master a été soulevée lors des habilitations des diplômes par l'AERES² en juillet 2011. L'État a des exigences supplémentaires désormais (enseignement adossé à la recherche, suivi de mémoires...). Les enseignants doivent par conséquent posséder un statut qui rend la délivrance du diplôme légitime.

La demande de l'ANdEA porte sur deux aspects :

- Une harmonisation des dispositions statutaires des deux fonctions publiques (d'État et territoriale) concernant les professeurs d'enseignement artistique de l'enseignement supérieur, avec notamment un alignement de l'échelle de rémunération des Professeurs Territoriaux d'Enseignement Artistique (PEA) des écoles supérieures d'art territoriales sur celle des Professeurs des écoles nationales supérieures d'art, dans la mesure où ces 41 écoles délivrent des diplômes identiques, et une annualisation du temps de travail.
- Un statut particulier qui prévoit la possibilité d'octroyer aux PEA des décharges horaires pour coordination générale ou activité de recherche au sein de l'établissement.

1

Déclaration commune des ministres européens de l'Éducation, 19 juin 1999, Bologne.

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master (Journal officiel n° 99, 27 avril 2002).

Décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master, version consolidée au 8 septembre 2005.

² Cf. *Rapport de synthèse de l'évaluation par l'AERES des cursus menant au Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP) des écoles supérieures d'art pour l'attribution du grade de master*, AERES, juillet 2011, page 4 et annexe 1.

II) Questions économiques structurelles

Les enseignements dispensés en ESA sont spécifiques et requièrent des conditions d'exercice et des moyens éloignés du modèle universitaire et qui s'apparentent d'avantage à celui des « grandes écoles ». L'ANdEA a réalisé une étude approfondie de la situation des ESA sur ces questions à travers une enquête menée au cours de l'année universitaire 2013-2014 dont sont issus les éléments qui suivent.

Rappelons que la réforme des ESA leur a imposé des missions, qualifications de personnels, conditions d'accréditation et de simple pérennité de l'établissement accrues. Ces charges supplémentaires ont été posées et assumées sans anticipations ni dotations spécifiques structurelles pérennes depuis 2010.

1) Charges à assumer par les ESA

Les ESA se caractérisent par un enseignement qui nécessite des moyens spécifiques en termes d'espaces de travail, d'équipements, d'encadrement. La qualité et l'identité des enseignements dépendent de ce modèle qu'il convient de conserver et d'actualiser.

Les ESA disposent de locaux d'une surface correspondant en moyenne à 28m² par étudiant (toute surface comprise). Le taux d'encadrement moyen en Professeurs est d'1 PEA pour 8,7 étudiants. En incidence directe, les coûts de fonctionnement des ESA sont constitués pour + de 80% par des charges de personnels. L'évolution à venir du statut des enseignants PEA va impacter cette charge qui devra être chiffrée en fonction des options retenues par le législateur. Les écoles sont équipées d'ateliers multiples qui couvrent tous les champs artistiques, des plus anciens aux plus récents avec leurs exigences d'actualisation d'outils et moyens généraux (gravure / photographie / pratiques numériques / menuiserie / son / vidéo...).

Pour achever leur « autonomisation » d'EPCC, les ESA sont pour beaucoup à ce stade en prestation de services ou mises à dispositions gracieuses transitoires d'un certain nombre d'équipements et services par leurs collectivités d'origine. Nommons à ce titre les bâtiments, l'entretien, les fluides, les services informatiques, les services RH, les véhicules...

Par définition transitoires et déroatoires au plan juridique, des solutions et compensations financières devront être trouvées à court terme pour achever ce processus. D'expérience et structurellement, le coût du service/prestation autonome est supérieur au chiffrage de sa côte part au sein de la collectivité d'origine.

2) Ressources des ESA

La moyenne des budgets pour une ESA est de 4,1M euros pour un effectif moyen de 254 étudiants. Ces moyennes masquent de grandes disparités entre établissements, particulièrement dans les charges induites et modalités de fonctionnement des écoles multi-sites constituées au moment du passage en EPCC entre collectivités. Les ressources des ESA-EPCC proviennent en moyenne à 69% des Villes et EPCI, 10% de l'Etat, 5% des Régions, 1% des départements, 5% des droits d'inscription (3% étudiants du supérieur / 2% pratiques amateurs), 0,5% de la Taxe d'Apprentissage, 0,3% du Mécénat. Les autres recettes sont liées à des dispositifs de mobilités et autres reversements suivant les sites.

L'évolution législative sur la Taxe d'Apprentissage (fléchage vers les Régions), le contexte général national les études portées sur les actions de mécénat et TA sur le long terme dans le champs de la culture et des enseignements artistiques supérieurs (données 2012 et 2013 du ministère de la Culture et de la Communication et de l'ADMICAL) font état au mieux d'apports ponctuels liés à des projets souvent portés dans l'espace public. Leur impact et intérêt réel est politique et d'ancrage territorial, en aucun cas structurel et à même de conforter les budgets structurels des établissements.

Les droits d'inscriptions, principale ressource propre des établissements, sont en moyenne de 435 euros par an, sur une échelle de 0 à 840 euros. Une grande disparité existe entre établissements sur ce point, tant sur le traitement des étudiants boursiers que des services proposés aux étudiants inclus dans leurs frais d'inscription (matériaux / photocopies / voyages / ordinateurs...). Hors les apports publics, c'est économiquement parlant le seul levier significatif en termes de ressources. En user implique une modification en profondeur de la notion de service public d'enseignement supérieur à la base de la légitimité et de l'existence des ESA.

Les financements publics s'inscrivent dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, difficultés incidentes des collectivités territoriales auxquelles s'ajoute le contexte économique général. Comme toute collectivité, avec de plus la place des charges RH, les obligations liées aux accréditations et l'absence de tout levier fiscal propre, les ESA sont aujourd'hui soumises à l'obligation d'ajuster leurs projets aux engagements financiers des collectivités territoriales. Elles sont au cœur d'injonctions paradoxales sur lesquelles les élus et le législateur doivent se prononcer à très court terme.

L'ANdEA souhaite engager dès à présent une réflexion nationale sur cette problématique en urgence, avec les présidents des EPCC-ESA et les associations d'élus.

Programme

MERCREDI 3 SEPTEMBRE ESAL – site de Metz

17H30-19H30_Salle Art

Conseil d'administration de l'ANdEA

19H30_Appartement/terrasse (2^e étage)

Cocktail d'accueil et soirée

JEUDI 4 SEPTEMBRE ESAL – site de Metz

9H30-11H30_Amphithéâtre

Assemblée générale de l'ANdEA : éléments d'information sur la situation des écoles supérieures d'art et les actions de l'ANdEA, présentation des enjeux du séminaire d'été

11H30-12H_Amphithéâtre

Présentation du réseau European League of Institutes of the Arts (ELIA) par Thera Jonker (Utrecht University of the arts), membre du conseil d'administration d'ELIA

12H-14H_Galerie

Déjeuner et visite de l'église Saint-Pierre-aux-Nonnains (4^e siècle)

14H-16H30 Cinq ateliers en parallèle

1. **Salle Art – Formation et recherche – Le 1^{er} cycle, diplômés et grade (DNAP, DNAT, DNA, Licence)**
[animé par Stéphane Sauzedde, directeur de l'École supérieure d'art de l'agglomération d'Annecy]
2. **Salle Dessin – Formation et recherche – Le design en école d'art : atouts et qualifications**
[animé par Barbara Dennys, directrice de l'École supérieure d'art et de design d'Amiens et Rodolphe Dogniaux, enseignant et directeur des projets de recherche du post-diplôme Design et recherche à l'ESAD de Saint-Etienne]
3. **Salle 2^e année – Administration et finances – Évolutions statutaires**
[animé par Danièle Yvergniaux, directrice du site Quimper – École européenne supérieure d'art de Bretagne]
4. **Salle 5^e année – Questions internationales – La place de l'international dans la pédagogie**
[animé par Bernhard Rüdiger, artiste et enseignant à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon]
5. **Salle 1^{ère} année – Organisation et vie des écoles – Penser les discriminations en école d'art**
[animé par Muriel Lepage, directrice de l'École supérieure d'art de Clermont Métropole, et Emmanuel Tibloux, directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon et président de l'ANdEA]
Intervenants : Philippe Artières, historien, directeur de recherches au CNRS (Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain, EHESS), Émilie Perotto, artiste et enseignante à l'École supérieure d'art et design de Saint-Etienne, Sarah Tritz, artiste et enseignante à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon

16H45-19H15 Cinq ateliers en parallèle

6. **Salle Art – Formation et recherche – Les liens aux autres établissements d'enseignement supérieur**
[animé par David Cascaro, directeur de la Haute école des arts du Rhin]
7. **Salle Dessin – Formation et recherche – Le design en école d'art : objectifs et engagements**
[animé par Jacqueline Febvre, directrice de l'École supérieure d'art et design d'Orléans, et Patricia Ribault, responsable de la recherche à l'École supérieure d'art et de design de Reims]
8. **Salle 2^e année – Administration et finances – Développement économique**
[animé par Hervé Alexandre, secrétaire général de l'École d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux]
Intervenant (visioconférence) : Jean-Michel Le Pimpec, directeur général des services, Université de Bretagne Sud
9. **Salle 5^e année – Questions internationales – Quelles stratégies à l'international ?**
[animé par Bernhard Rüdiger, artiste et enseignant à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon]
10. **Salle 1^{ère} année – Organisation et vie des écoles – Réflexion sur les outils à mettre en place face aux discriminations**
[animé par Muriel Lepage, directrice de l'École supérieure d'art de Clermont Métropole, et Emmanuel Tibloux, directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon et président de l'ANdEA]

19H30_FRAC Lorraine

Cocktail et visite de l'exposition de David LaMelas, *On the moon*, en présence de Béatrice Josse, directrice du FRAC Lorraine

20H30_Musée de la Cour d'Or

Accueil des présidents par Jean-Luc Bohl, président de l'École supérieure d'art de Lorraine et président de Metz Métropole
Dîner et accès aux expositions en présence de Philippe Brunella, directeur du Musée de la Cour d'Or, Marie Cozette, directrice du centre d'art contemporain La Synagogue de Delme

VENDREDI 5 SEPTEMBRE Centre Pompidou-Metz

9H15_Auditorium Wendel

Accueil par Hélène Guenin, responsable de la programmation du Centre Pompidou-Metz

9H30-12H30_Auditorium Wendel

Tables rondes

- 9H30_**Les écoles d'art en EPCC : un premier bilan**

Modérateur : Emmanuel Tibloux, directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon et président de l'ANdEA

Intervenants :

_Jean-Luc Bohl, président de l'École supérieure d'art de Lorraine, président de Metz Métropole

_Georges Kepenekian, président de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, premier adjoint au Maire de Lyon

_Hubert Marcelly, artiste et enseignant à l'École supérieure d'art de l'agglomération d'Annecy

_Dalia Messara, secrétaire générale de l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence

- 10H30_**L'école d'art, un investissement pour les territoires**

Modératrice : Nathalie Filser, directrice de l'École supérieure d'art de Lorraine

Intervenants :

_Olivier Bianchi, président de l'École supérieure d'art de Clermont Métropole, Maire de Clermont-Ferrand et président de Clermont Communauté

_Michel Heinrich, vice-président de l'École supérieure d'art de Lorraine, Député Maire d'Épinal

_Elsa Mazeau, artiste et enseignante à l'École supérieure d'art des Pyrénées

_Eric Balicki, administrateur de l'École supérieure d'art et de design de Reims

- 11H30_**Les stratégies territoriales de l'enseignement supérieur**

Modérateur : David Cascaro, directeur de la Haute école des arts du Rhin

Intervenants :

_Bernadette Abiven, présidente de l'École européenne supérieure d'art de Bretagne, première adjointe au Maire de Brest

_Francis Jouanjan, délégué général de la Conférence des Grandes Écoles

_Emmanuel Tibloux, directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, président de l'ANdEA

12H30-13H_Auditorium Wendel

Intervention de Pierre Oudart, directeur adjoint chargé des arts plastiques, Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture et de la Communication : état des lieux des chantiers en cours

13H-15H_Restaurant Les Amis de Saint Louis, le Grand Séminaire, 4 Avenue Jean XXIII

Déjeuner (une table spécifique est réservée pour le groupe de travail des responsables des études)

15H-16H30_Auditorium Wendel

Synthèse des ateliers et tables rondes

16H30_Auditorium Wendel

Présentation des expositions par les commissaires puis visites libres dans les galeries :

- *Phares, de Pablo Picasso à Anish Kapoor*, commissariat de Claire Garnier et Élodie Stroecken

- *1984 – 1999, La Décennie*, commissariat de Stéphanie Moisson

- *Formes Simples*, commissariat Jean de Loisy

SAMEDI 6 SEPTEMBRE Centre d'art contemporain La Synagogue de Delme

Visite de l'exposition en cours et de GUE(HO)ST HOUSE, commande publique de Berdaguer & Péjus à Delme

Assemblée générale

Éléments d'information sur la situation des écoles supérieures d'art et les actions de l'ANdEA
Présentation des enjeux du séminaire d'été

Emmanuel Tibloux salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à celles et ceux qui nous rejoignent du fait d'une nomination récente, nouveaux directeurs, administrateurs, professeurs, chefs de service, mais aussi aux étudiants, plus nombreux qu'hier et moins nombreux que demain. Nous nous réjouissons du nombre de participants, 150 environ, représentant la diversité du monde des écoles. Emmanuel Tibloux remercie Nathalie Filser, directrice de l'Ecole supérieure d'art de Lorraine, et ses équipes. Il remercie également les membres du conseil d'administration de l'ANdEA ainsi que Maud Le Garzic pour la préparation de ce séminaire.

Deux éléments d'informations sont annoncés à l'assemblée.

Le poste occupé par Stéphane Doré au sein du CA est désormais vacant du fait de son départ de l'ENSA Bourges. Toutefois, étant donné qu'il a terminé son mandat de directeur il y a quelques jours seulement, nous n'avons pas pu organiser d'élection pour pourvoir à son remplacement. Le poste restera vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Emmanuel Tibloux présente les nouvelles brochures éditées par l'ANdEA : la plaquette de présentation des formations ainsi que l'édition des chartes des études et de la recherche, toutes deux éditées en français et en anglais. Ces éditions seront diffusées auprès des partenaires institutionnels, sur les grands salons de l'enseignement supérieur, dans les lycées à option arts plastiques, les CIO, classes préparatoires et à l'international sur des salons CampusFrance et autres événements. Les écoles sont invitées à prendre tous les exemplaires dont elles ont besoin pour l'année car nous ne pourrions faire d'envois postaux.

1. Éléments d'information sur la situation des écoles d'art et les actions de l'ANdEA

Loi Fioraso / liens au Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

La loi Fioraso du 22 juillet 2013 renforce le rôle de coordination du MENESR tout en créant de nouveaux outils visant la définition de stratégies partagées avec l'ensemble des acteurs, au plan national et territorial. La mission de coordination du service public de l'enseignement supérieur dévolue au MENESR sera essentiellement mise en œuvre à travers la politique de site, les regroupements et la mise en place de stratégies territoriales, établies en lien avec les collectivités territoriales et les différents établissements des territoires visés, quelle que soit leur tutelle. Cette loi est donc aussi à mettre en lien avec la réforme territoriale.

Les écoles d'art sont invitées, sur leurs territoires, à s'associer aux ComUE ou à en faire partie en qualité de membres. Elles sont concernées par la loi à un double titre :

- Au titre de la politique nationale : le MENESR pilote la stratégie nationale, une stratégie de territorialisation forte. Cela est acquis et clairement rappelé par Noël Corbin dans sa note aux directeurs du 3 février, mais aussi par Jean-Michel Jolion, conseiller formation et recherche de Benoît Hamon et Geneviève Fioraso lors d'un entretien qu'il avait accordé à l'ANdEA le 20 juin.
- Au titre des stratégies territoriales. Les collectivités sont encouragées à se saisir des problématiques de l'ESR, notamment les régions qui doivent mettre en place des schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'Etat a invité les DRAC à accompagner les écoles d'art dans cette inscription. Les écoles sont fortement invitées, tant par le ministère de la Culture que par le MENESR, sinon à intégrer forcément les ComUE, soit en tant que membres soit en tant qu'associés, du moins à rester connectées aux réflexions et manœuvres en cours, à garder le contact, sous peine d'être isolées.

Un atelier et une table ronde, animés par David Cascaro pendant notre séminaire, nous permettront d'avoir une vision plus fine de la diversité des stratégies et des attitudes adoptées, tant il est vrai que c'est ici l'appréciation de la situation locale, en particulier du rapport de force, qui prime sur les consignes nationales.

L'autre chantier qui nous concerne sur la question du rapport au MENESR, c'est celui de l'accréditation des écoles d'art. Une accréditation par le seul ministère de la Culture est inscrite dans le projet de loi d'orientation sur la création artistique et a reçu un avis favorable du CNESER. Le ministère de la Culture a par ailleurs sollicité de pouvoir entrer au CNESER pour y faire valoir les enjeux propres aux enseignements supérieurs dont il assure la tutelle exclusive ou conjointe. Est également envisagée la création d'un comité sectoriel consacré aux arts visuels au sein du même CNESER.

Diplôme National d'Art

Le décret du 17 juillet 2014, portant réforme du 1^{er} cycle des ESA, réunit le DNAP et le DNAT en un seul diplôme intitulé « diplôme national d'art » (DNA). Les nouvelles dispositions seront applicables dès le 1^{er} septembre 2015. Toutefois, les cursus commencés avant cette année universitaire resteront régis, jusqu'à l'année 2016-2017 par les modalités actuelles. Les derniers DNAT et DNAP seront donc délivrés en 2017. En plus du projet plastique, le DNA comprendra un travail écrit et un stage en 2^e année. L'atelier animé par Stéphane Sauzedde visera lors de notre séminaire à faire une proposition consensuelle sur les modalités d'application du décret.

Recherche

- En 2014, le ministère de la Culture financera au titre de l'appel à projet recherche 14 projets sur 38 demandes : 2 3^{es} cycles, 4 unités de recherche et 8 programmes. Les experts qui ont examiné les dossiers ont été choisis parmi la liste des pair-e-s constituée par l'ANdEA (et transmise également à l'AERES). L'enveloppe ne sera pas pourvue en 2015 et 2016.
- Une réunion s'est tenue le 7 mai au ministère de la Culture sur le 3^e cycle, en présence de Pierre Oudart, Bruno Tackels et Jérôme Dupin. Est à l'étude la normalisation de l'expression « DSRA », puis « DNSRA (Diplôme national supérieur de recherche en art) » pour les 3^{es} cycles spécifiques aux écoles d'art, voire la demande du grade de Doctorat. Bruno Tackels a par ailleurs reparlé du projet d'une exposition de valorisation de la recherche en art, à Beaubourg.
- Un numéro de la revue *Culture et recherche* du ministère de la Culture, sur la question de la recherche en art, doit paraître prochainement, avec plusieurs contributions émanant des écoles.

Projet de réforme du statut des PEA

La réforme du statut des PEA, qui est régulièrement demandée et envisagée depuis qu'a été créé en 2002 un statut distinct pour les PEN, est plus que jamais à l'ordre du jour, sous l'effet conjoint du 1^{er} rapport de l'AERES et de la loi Fioraso (l'art. 85 demande au Gouvernement de remettre un rapport au Parlement à ce sujet). Plusieurs scénarios sont envisagés et devraient figurer dans le rapport (qui devait être remis le 30 juin mais qui n'est pas encore finalisé) :

- AMGVF/ACUF
La seule harmonisation avec le statut des écoles nationales n'est pas adéquate parce qu'elle déstabiliserait le cadre d'emploi actuel pour ce qui concerne les enseignants de musique, danse et théâtre qui exercent dans les conservatoires et qui relèvent du même cadre d'emploi. Il est alors proposé de créer un 3^e grade « enseignants-chercheurs », en plus de PEA CN et PEA HC, avec un temps de travail (heures de cours) fort diminué. Le scénario préconise une fluidité de l'accès de grade en grade, à la fois par ancienneté et de façon accélérée, par la reconnaissance par les pair-e-s et par un accès direct au 2^e grade quand on est recruté pour enseigner dans le cursus (et non en pratiques amateurs). La CNEEA est assez proche de cette proposition, tout en n'excluant pas la création d'un corps inter-fonction publique PEAsup/PEN.
Critiques que nous adressons à cette proposition :
 - coût très élevé : au moins +10% du budget des écoles,
 - impossibilité financière pour nombre d'écoles de recruter autant de titulaires,
 - contradiction entre ce nouveau statut d'enseignant-chercheur et l'étouffement des budgets déjà faibles pour monter des projets de recherche (lors que ce statut dégage beaucoup de temps pour faire de la recherche justement,
 - réduction accélérée du nombre d'écoles ou mise en place d'un réseau à deux vitesses,
 - accès difficile à la recherche pour les jeunes enseignants car ce serait trop cher de les placer de façon irréversible sur ce 3^e grade,
 - idée que la recherche serait une activité permanente et que le mécanisme soit irréversible,
 - impossible annualisation du temps de travail car on reste sur le cadre d'emploi initial.
- Ministère de la Culture
A priori, le ministère, en accord avec le rapport Pêcheur et les lois de modernisation de la fonction publique, prônerait la création d'un corps inter-fonction publique, qui donc *a minima*, alignerait les conditions des PEA sur celles des PEN. L'ANdEA serait en soi favorable mais cet alignement *a minima* représente déjà un coût annuel d'environ +9% du budget des écoles, ce qui ne paraît pas réaliste à l'heure actuelle.
- La position défendue par l'ANdEA se veut à la fois exigeante et pragmatique, essayant de tenir à la fois les critères pédagogiques, scientifiques et économiques. Il s'agirait de créer un cadre d'emploi spécifique pour les PEA de l'enseignement supérieur, regroupant praticiens et théoriciens et disposant d'une grille de rémunération équivalente à celle des professeurs agrégés, avec une annualisation du temps de face à face pédagogique et la reconnaissance des activités de recherche et de coordination sous forme d'un régime d'activité ponctuel et de décharge de cours. La réversibilité de la qualité de chercheur correspond à notre conception de la recherche comme régime de l'activité, évite de créer une hiérarchie qui risque d'être clivante au sein des équipes enseignantes et permet aux enseignants, jeunes ou avancés dans leur carrière, d'exercer des missions de recherche en cohérence avec leur activité personnelle et les projets collectifs de l'école. Le statut que nous

préconisons ne modifie pas en revanche le nombre d'heures de cours du service normal. Le coût maximum de cette réforme serait de +5%.

Le statut des EPCC

Le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dont les articles 28 et 29 concernent les compétences partagées dans le domaine de la culture, qui va être examiné au Parlement à l'automne, pourrait constituer un véhicule législatif pour proposer des amendements modifiant la loi EPCC. Suite au rapport rendu par la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat en décembre 2012, laquelle a pris acte du besoin d'adaptation du statut des EPCC aux particularités de l'enseignement supérieur, l'ANdEA propose la création d'un volet spécifique à ces établissements amendant le Décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et la Loi n°2006-723 du 22 juin 2006. La commission du Sénat ayant demandé à ce que l'ANdEA produise une note détaillée avant le 15 septembre à ce sujet, ce sera l'objet de l'un des ateliers de la commission Questions administratives et financières organisés lors de notre séminaire.

Bulletin signalétique des arts plastiques

L'association BEAR a procédé au transfert des données du BSAP à partir de la base des Beaux-arts de Paris. Reste aux écoles de signer une convention avec BEAR pour enclencher le dispositif.

Haute école des arts de Perpignan

_ Emmanuel Tibloux donne la parole à Sergueï Wolkonsky, enseignant à la HEART, école qui connaît actuellement des difficultés suite au désengagement de la ville, avec un risque de fermeture. Depuis 2006, l'école connaît une détérioration continue de ses moyens. Aujourd'hui, l'équipe municipale voudrait fermer l'établissement et a d'ores et déjà supprimé cette année la 1^{ère} année alors que plusieurs candidats avaient été admis au concours.

_ Sergueï Wolkonsky rappelle que la HEART est une petite école, implantée sur un territoire pauvre et qui a déjà connu des difficultés et la suppression du 1^{er} cycle. Le maire, réélu, n'ayant plus la volonté politique de s'engager avec des moyens suffisants permettant un fonctionnement normal, il semble difficile d'améliorer les performances de l'école en termes d'attractivité et d'effectifs, alors que c'est justement ce que la municipalité reproche à l'établissement... Dans l'immédiat, la 1^{ère} année va fermer cette année et le gel des postes va être institué. Sans changement notable de la ville, l'école pourrait fermer dans deux ans, car si l'équipe pédagogique et l'enveloppe budgétaire n'atteignent pas une taille critique minimale, l'attractivité ne s'améliorera pas.

_ Emanuel Tibloux indique que la situation de la HEART sera mentionnée dans le communiqué que l'ANdEA publiera à la fin du séminaire.

_ Dominique Pasqualini intervient à son tour : Il a été déterminant dans les années récentes de rassembler la totalité des écoles d'art au sein de l'ANdEA. Cependant, parmi nos nouveaux enjeux, et pour ne pas répéter l'erreur dont l'Économie française, trop centrée sur ses « grands groupes », paie actuellement le prix fort, et pour éviter des disparitions telles que Perpignan, il faut faire saillir la différence entre les « grandes écoles » et les PME, dont les objectifs sociaux et économiques, plus fortement liés aux territoires, sont au vrai fortement distincts.

_ David Cascaro : il est entendu que l'ANdEA doit défendre la préservation de la diversité des écoles, mais il ne faut pas pour autant opposer petites et grandes écoles, et il ne faut pas non plus s'empêcher de penser une meilleure structuration de la carte nationale, avec des petites écoles qui s'associeraient ou qui fusionneraient, afin de garantir un fonctionnement de qualité et le respect des standards de l'enseignement supérieur, notamment en termes de services offerts aux étudiants.

_ Sergueï Wolkonsky : s'agissant de la HEART, le projet d'EPCC multi-sites avec Nîmes et Montpellier n'a jamais vu le jour.

_ Laurent Devèze : la situation de la HEART mériterait de notre part non pas une simple ligne dans un communiqué général mais un vrai texte fort de soutien ; il faudrait que nous soyons capables d'une plus grande solidarité. Idem quand le Front National entre dans le conseil d'administration d'une école.

_ David Cascaro : une petite école peut être parfaitement légitime et ne pas avoir besoin de rentrer dans un regroupement. Par exemple, on peut considérer que la HEART, étant donné le contexte local peu fourni, garantit la présence d'art contemporain sur son territoire et répond en cela à un vrai besoin. Chaque situation est singulière.

_ Emmanuel Hermange : du point de vue des classes préparatoires, nous pouvons tout de même remarquer que les étudiants, lorsqu'ils préparent les concours d'entrée aux écoles d'art, voient un réseau à deux vitesses. Lorsqu'ils candidatent dans 3 à 5 établissements et lorsqu'ils ont le choix, ils ne vont pas dans les petites écoles. Il y a une pression indéniable du discours ambiant et de l'anxiété que peut induire le contexte économique, d'où la nécessité, pour les petites écoles, de mieux valoriser leurs spécificités et leur valeur ajoutée. Cela pourrait notamment se faire en organisant des présentations de ces écoles dans les classes préparatoires (enseignants, étudiants) et en restituant plus concrètement les projets particuliers qui peuvent y être menés sur leurs sites Internet.

_ Jacqueline Febvre fait remarquer que, même si cette différence entre petites et grandes écoles existe, tous les établissements quelle que soit leur envergure connaissent des problèmes de budget.

2. Introduction au Séminaire : déroulement, enjeux, objectifs

Après deux séminaires consécutifs consacrés à notre cœur d'activité, à savoir la pédagogie (l'année dernière à Aix-en-Provence) et la recherche (il y a deux ans à Tourcoing) – séminaires qui ont nourri les deux chartes que nous publions aujourd'hui – il nous a semblé que le temps était venu de prendre un peu de hauteur pour considérer non plus notre activité en tant que telle mais ses conditions d'exercice, ses conditions réelles, statutaires et matérielles, sous l'angle à la fois économique et politique. Quelle économie politique pour les écoles d'art aujourd'hui ? Telle est la question de fond que nous allons nous poser. C'est pour cette raison qu'il nous a semblé que le moment était venu aussi d'inviter les présidents des écoles d'art et de nous entretenir avec eux dans le cadre de tables rondes. Quinze d'entre eux ont répondu à l'appel, soit un tiers, pour l'essentiel des élus.

Il nous a cependant semblé qu'il y avait aussi d'autres questions d'importance qui se posent à notre communauté, qui ne relèvent pas toutes de ce prisme économique-politique, et qu'il était important de maintenir le format de l'atelier, soit pour aborder ces autres questions, soit pour préparer d'un point de vue technique les tables rondes du lendemain. C'est le sens des ateliers de la journée, qui se déroulent pour la plupart en deux temps et qui se distribuent selon les quatre grandes commissions que nous avons mises en place au sein de l'ANdEA : formation et recherche, administration et finances, international, organisation et vie des écoles. Il est essentiel que ces ateliers soient mixtes et non pas corporatistes, et que la démarche de leurs participants soit contributive afin de nourrir le travail collectif de l'ANdEA.

Stéphane Sauzedde présente l'atelier « Le 1er cycle, diplômes et grade » (commission formation et recherche) :

L'atelier poursuivra les travaux du séminaire de l'année dernière, mais à partir du nouveau contexte qui est celui du décret instaurant le DNA, et de la volonté du ministère de demander à ce qu'il confère le grade de Licence. Il faudra trouver une position commune pour les conditions d'applications du décret.

David Cascaro présente l'atelier « Les liens aux autres établissements d'enseignement supérieur » (commission formation et recherche) :

L'atelier tâchera de tirer les leçons de l'expérience des PRES et d'établir un état des lieux des situations et stratégies des écoles d'art sur leurs territoires par rapport aux ComUE et associations d'établissements. D'une manière plus générale il s'agira d'évaluer comment les écoles travaillent en réseau, sur et hors les territoires, et si le dynamisme de projet a nécessairement besoin de réseaux politiques et économiques qui soient officiels.

Barbara Dennys présente l'atelier « Le design en école d'art : atouts et qualifications / objectifs et engagements » (commission formation et recherche) :

L'année dernière, Alain Cadix a rendu un rapport sur le design au Gouvernement et nous l'avions rencontré dans le cadre de sa mission. Certaines de ses préconisations concernaient les écoles. Cette année sa mission a été reconduite pour s'attacher spécifiquement aux formations supérieures dans le domaine du design. Notre atelier entamera une démarche qui visera à expliciter nos spécificités. Il s'agira de réaliser un travail sémantique et de comparaison avec ce qui se fait ailleurs en France et à l'étranger, dans une démarche identitaire qui parle sans tabou, pour sortir de la langue de bois et de la rhétorique.

Danièle Yvergniaux présente l'atelier « Évolutions statutaires » (commission questions administratives et financières) ;

Cet atelier s'attachera à réaliser une note destinée au Sénat dans le but de proposer des amendements visant la loi EPCC. Nous souhaiterions que le groupe soit mixte, avec la participation d'enseignants, de directeurs et de présidents notamment.

Hervé Alexandre présente l'atelier « Développement économique » (commission questions administratives et financières) :

L'atelier partira d'une intervention du DGS de l'Université de Bretagne Sud afin de nourrir notre propre réflexion à partir du contexte de l'ESR. Une stratégie économique est désormais incontournable car les difficultés devraient devenir patentes dès 2015. Cet atelier exige également un mixité des participants car notre réflexion devra peser les implications de tous les leviers possibles, les impacts pédagogiques et les conséquences sur la façon d'exercer nos métiers autrement.

Bernhard Rüdiger présente l'atelier « La place de l'international dans la pédagogie / Quelles stratégies pour l'international » (commission questions internationales) :

La commission Questions internationales sera relancée à l'occasion des deux ateliers, remettant à plat les différents aspects d'une action possible de l'ANdEA concernant l'international. Il s'agira d'abord de réfléchir aux activités RI des écoles et de pointer les dysfonctionnements ou difficultés rencontrées. Puis, au-delà des questions proprement techniques ou administratives de la mobilité, l'atelier s'attachera à questionner nos ambitions politiques.

Muriel Lepage présente l'atelier « Penser les discriminations en école d'art / Réflexion sur les outils à mettre en place face aux discriminations » (commission organisation et vie des écoles) :

Le groupe de travail poursuivra sa réflexion dans le cadre de deux ateliers distincts. L'un commencera par l'intervention de deux artistes et de l'historien Philippe Artières afin de penser les discriminations en école d'art depuis d'autres points de

vue. L'autre s'attachera à réfléchir aux outils à mettre en place. Muriel Lepage rappelle aux écoles qu'il est nécessaire qu'elles remplissent toutes le questionnaire sur la parité. Enfin, dans la mesure où ce groupe de travail se réunit régulièrement dans l'année et que l'ANdEA s'est engagée à prendre en charge les frais des étudiants qui souhaitent venir, il est essentiel que l'information circule et que les étudiants soient avertis de la tenue des réunions.

Le réseau European League of Institutes of the Arts (ELIA)

par Thera Jonker

(Utrecht University of the arts), membre du conseil d'administration d'ELIA

ELIA est le réseau européen des établissements d'enseignement supérieur artistique (bientôt étendu avec un réseau asiatique et un réseau africain). Avec plus de 300 membres dans 47 pays, il représente quelque 300 000 étudiants dans toutes les disciplines artistiques. ELIA défend les arts au niveau européen, créant de nouvelles opportunités de rencontre pour ses membres, facilitant l'échange de bonnes pratiques et permettant des prises de position communes. Les objectifs du réseau sont principalement de renforcer le pouvoir d'influence de l'enseignement artistique au niveau tant national qu'international, de promouvoir des valeurs communes et s'attacher à préserver nos besoins spécifiques. En collaboration avec ses institutions membres, ELIA initie des conférences, des colloques, des publications et des événements, en ciblant tous les secteurs et tous les acteurs de la communauté de l'enseignement supérieur artistique - artistes, enseignants, dirigeants, gestionnaires et étudiants - ainsi que le grand public. ELIA organise notamment une conférence biennale d'envergure mondiale, une plateforme d'échange d'idées et de pratiques pour les enseignants des écoles d'art (Teachers'Academy), et un symposium sur le leadership qui réunit les directeurs des établissements.

Les projets actuels d'ELIA sont :

- SHARE : un projet réunissant 39 partenaires de 36 pays et un soutien structurel de l'UE, qui travaillent ensemble sur le renforcement des «3^{es} cycles» et de la recherche en art. Une cartographie des différents types de doctorats de création et autres 3es cycles a été réalisée. Il s'agit de partager les expériences et différentes configurations de « doctorats de pratique » mis en place dans les différents pays. [Cf. la publication téléchargeable.](#)
- Festival NEU/NOW : expositions offline et online présentant des artistes diplômés des écoles membres.
- EQ-arts : programme d'autoévaluation, pour la constitution d'une communauté internationale de pair-e-s et la légitimation des établissements. Utilisant une méthodologie et des critères adaptés aux écoles artistiques, le processus d'évaluation s'appuie sur un cadre européen des certifications et sur les contextes nationaux, et accorde une importance centrale à l'évaluation par les étudiants. Notre communauté d'experts très expérimentés exerce depuis six ans. Nous proposons donc des évaluations par les pair-e-s mais organisons également des workshops de préparation pour les établissements devant subir une évaluation, et des formations à l'expertise.

Cf. publications d'ELIA sur la formation et la recherche en art à télécharger dans [l'espace membres](#) du site web de l'ANDEA.

_Laurent Devèze : comment ELIA se positionne-t-il politiquement par rapport à des contextes nationaux de baisses de financements, de débarquement de directeurs ou de lignes politiques dures dans certains pays ? Comment ELIA se positionne-t-il par rapport au libéralisme ? Comment ne pas donner de l'eau au moulin de ceux qui font de l'art un outil pour l'économie ?

_Thera Jonker n'a pas de réponse particulière à part celle de dire qu'ELIA fait ce que ses membres font de lui, autrement dit, parfois des positionnements forts sont exprimés avec une politique de lobbying. Par ailleurs, certains programmes d'ELIA, comme EQ-arts, sont des manières de « résister » en travaillant nous-mêmes à identifier et améliorer nos critères d'évaluation par rapport à ce qu'est l'art contemporain.

_Bernhard Rüdiger fait part de ses réserves sur le fait de confondre, au sein de ces grands réseaux internationaux, des choses qui ne sont pas comparables, et de confondre par exemple créativité et art. ELIA a-t-elle une action spécifique de lobbying auprès de l'Europe pour influencer les programmes de financement (leurs thématiques, leurs critères) – ces programmes étant très loin de la réalité ?

_Thera Jonker : ELIA est représenté dans les groupes de travail des institutions européennes. Par ailleurs, l'AERES et son homologue néerlandaise, la NVAO, ont demandé à ELIA d'encadrer la réflexion sur le 3^e cycle.

_Josyane Franc intervient en qualité de membre d'ELIA et insiste sur l'importance pour les écoles d'en faire partie.

_Philippe Hardy, membre du board d'ELIA intervient également, faisant remarquer la sous-représentation des pays du sud de l'Europe dans ELIA. Une vingtaine d'écoles françaises règlent une cotisation par exemple mais ne participent jamais aux activités. Le travail mené par ELIA sur le doctorat de pratique est essentiel et à croiser avec le chantier des 3es cycles des écoles d'art françaises, en collaboration avec le ministère de la Culture.

Atelier n°1

Le 1er cycle, diplômes et grade

Commission Formation et recherche

[animé par Stéphane Sauzedde, directeur de l'École supérieure d'art de l'agglomération d'Annecy]

Étaient présents :

Fanchon Deflaux
Aurélie Bruhl
Delphine Maurant
Marie-Haude Caraes
Brigitte Chorvot
Antoine Idier
Caroline Engel
Victor Hamonic
Gérald Petit
Philippe Poirot
Sarah Fouquet
Etienne Théry
Janine Laffargue
Aurélie Quinodoz
Alexandre Hamrouni
Isabelle Lombardot
Jean-Paul Ponthot
Jacques Vannet
Frédéric Wecker
Delphine Chaix
Jean-Paul Thaéron
Philippe Reitz
Martine Moureu
Sergueï Wolkonsky
Estelle Pagès
Stéphane Sauzedde

Contexte

Le décret du 17 juillet 2014, relatif à l'organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques, portant réforme du 1er cycle réunit, dans le cadre de l'enseignement supérieur d'arts plastiques de premier cycle, le DNAP et le DNAT en **un seul diplôme intitulé diplôme national d'art (DNA)**. Il prévoit la participation des professionnels du design au sein des jurys et des équipes enseignantes des établissements autorisés à délivrer les diplômes d'enseignement supérieur d'arts plastiques. Les nouvelles dispositions seront **applicables dès le 1^{er} septembre 2015**. Toutefois, les cursus de premier cycle commencés avant cette année universitaire resteront régis, jusqu'à l'année 2016-2017, par l'article D.75-10-1 du code de l'éducation dans sa version actuellement en vigueur. **Les derniers DNAT et DNAP seront donc délivrés en 2017.**

Les différents acteurs mobilisés sur ce dossier DNA depuis trois ans, dans les différentes séances de travail organisées au ministère de la Culture par Isabelle Phalippon-Robert, et au sein de l'ANdEA, ont pu mettre en commun leurs positions et faire des **propositions consensuelles**. Il s'est agi, dans le but de préparer une réunion qui se tiendra au ministère en novembre, d'aborder les modalités d'application de la réforme.

Alors que le DNAT est reconnu comme une licence professionnelle et fut envisagé au départ comme un diplôme de sortie d'études, il est de fait qu'un nombre important étudiants continuent leur cursus en école d'art et s'inscrivent dans un projet de travail personnel pour obtenir un DNSEP.

Le DNAT se caractérise en particulier par un stage de 8 semaines minimum ou de 4 stages et l'étudiant doit rendre un document écrit lors de la soutenance de son DNAT qui a lieu au mois d'octobre devant un jury composé de professionnels du domaine.

La question du grade de Licence

Alors que les écoles supérieures d'art délivrent des DNSEP conférant grade de Master, il convient aujourd'hui d'envisager le grade de Licence pour le DNA. Bien que certaines écoles craignent à nouveau une lourde charge de travail pour la

constitution d'un dossier AERES en vue de l'obtention du grade, cette obtention est apparue comme nécessaire. Pourquoi ?

- L'organisation des études en école d'art, suite à l'arrêté du 13 juillet 2013, installe une commission de passage entre le 1^{er} et le 2^{ème} cycle ;
- La construction de deux blocs relativement distincts ;
- La question des équivalences pour les étudiants qui ne poursuivent pas leurs études en écoles d'art, équivalence dans les deux sens pour ceux qui arrivent dans les écoles et ceux qui en sortent ;
- La question des étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études à l'étranger, l'absence du grade de Licence leur impose le plus souvent un N-2 dans l'espace européen.

La création du DNA

Propositions suite aux discussions du groupe de travail

Le DNA conserve les options ART, COMMUNICATION et DESIGN et la possibilité d'associer des mentions.

La 1^{ère} année

La 1^{ère} année doit conserver dans sa maquette pédagogique un caractère généraliste, laissant la possibilité à l'étudiant de tester son orientation.

Les stages

L'introduction des stages dans la grille pédagogique ne constitue pas un élément nouveau. Les sections de DNAT les ont pratiqués depuis longtemps sur une durée de huit semaines. Le décret de 2013 a par ailleurs rendu obligatoires les stages en années 2 et 3 du DNAP. Ils font l'objet d'une convention et sont restitués sous la forme d'un rapport dont la teneur est laissée à l'appréciation des écoles. Ces stages, de 2 semaines minimum, sont sanctionnés par l'attribution de 2 crédits au semestre 5, même s'ils ont été effectués par anticipation. Il s'agit donc pour nous de nous inscrire dans la continuité du système actuel.

A donc été proposé de laisser à chaque école la possibilité de construire la place des stages dans la pédagogie, entre deux semaines et huit semaines, ne privant ni les filières Art (principales concernées par le DNAP) ni les filières Design ou Communication (principales filières avec DNAT) de l'organisation qu'elles ont mis en place et qui fonctionne bien dans beaucoup d'école.

A été souligné la nécessité de formaliser les stages avec de véritables rapports de stages et une validation en amont de la part des enseignants et de la direction.

On note aussi, pour les étudiants, en particulier en option art, des difficultés à trouver des stages intéressants. Afin d'élargir l'éventail des stages disponibles, il semble opportun, selon certains, de créer un réseau d'anciens élèves insérés dans le milieu professionnel, ce qui permettrait de disposer d'un registre complémentaire de propositions qui seraient à mutualiser entre nos établissements. Notons que la Fraap a créé un service en ligne de mise en relations des étudiants des écoles d'art avec des artistes et associations d'artistes pour la recherche de stages : <http://www.fraap.org/rubrique12.html>

Le « document écrit »

Un « document écrit » devra être produit par l'étudiant au moment du passage du DNA, document écrit pouvant prendre des formes diverses et qui devrait témoigner du parcours de l'étudiant durant les 3 années du cycle et esquisser le territoire de recherche à venir. Ce document permet en effet à l'étudiant de situer son travail plastique et de clarifier ses intentions. Le document ne peut être un simple carnet de bord, mais, à l'image du mémoire élaboré en DNSEP, il doit être une production qui fait sens dans l'économie générale du travail présenté au jury.

Le jury

Le jury de DNAP réunit trois personnes, celui de DNAT en exige quatre. Très vite les aspects relatifs à l'organisation des jurys ont prévalu : la difficulté de former les jurys (membres et suppléants), ainsi que les coûts qu'ils occasionnent et qui incomberont vraisemblablement à terme aux EPC. Pour ces raisons et parce que le rapport DNAP-DNAT est largement favorable au premier en termes quantitatifs, il a été décidé de préconiser que les jurys du DNA seront formés de trois membres (deux personnalités du monde de l'art et du design extérieures à l'école et un enseignant en charge du DNA).

A été estimée que la rencontre professionnelle qui était programmée pour les DNAT au moment de la soutenance du travail, devait dans le cadre du DNA être conservée et programmée à d'autres moments du parcours de l'étudiant : il faudra que chaque école concernée trouve les formats et les formes idoines.

Il est également proposé que la date de l'examen soit fixée au mois de juin.

Généraliste ? Professionnelle ?

Les différences de points de vue les plus marquants lors de cette séance de travail viennent du fait que plusieurs écoles dispensent un enseignement lié à une tradition particulière impliquant des savoirs très spécifiques. C'est le cas, par exemple de l'ESAL d'Epinal qui développe une formation sur l'image et ses métiers. Il n'est évidemment pas question pour ces établissements d'abandonner ce qui les caractérise de façon aussi singulière et qui fait leur force. Pour les autres, l'option généraliste demeure la règle.

Aussi la commission réunie ce jour recommande de laisser le plus ouvert possible le texte réglementaire et de renvoyer le plus souvent possible au règlement des études interne à chaque école.

Ainsi, dans la façon dont seront modulés la durée du stage, les formats de rencontre avec les professionnels du secteur, le format et l'ambition du « document écrit », ainsi que toutes les formes pédagogiques (enseignement technique ou d'atelier, workshop, voyages d'études, etc.) permettra à chaque école de spécialiser son DNA – puis de communiquer sur cette spécialisation si elle le souhaite.

Reste à réfléchir aux points suivants : la grille d'évaluation du diplôme, la maquette pédagogique et le référentiel d'emploi et de formation.

Ateliers n°2 & n°7

Le design en école d'art : atouts et qualifications / objectifs et engagements

Commission Formation et recherche

[animé par Barbara Dennys, directrice de l'École supérieure d'art et de design d'Amiens, Rodolphe Dogniaux, enseignant et directeur des projets de recherche du post-diplôme Design et recherche à l'École supérieure d'art et de design de Saint-Etienne, Jacqueline Febvre, directrice de l'École supérieure d'art et de design d'Orléans, et Patricia Ribault, responsable de la recherche à l'École supérieure d'art et de design de Reims]

Ivan Clouteau
Catherine Saracco
Armand Behar
Annette Nève
Alice Vergara
Jean Michel Géridan
Rémi Dufay
Jeanne Gailhoustet
David Cascaro
Yannick Lucéa
Manola Antonioli
Sabrina Grassi
Emmanuel Hermange
Christian Debize
Dominique Pasqualini
Rodolphe Dogniaux
Alexandre Hamrouni
Caroline Enel
Frédérique Olland
Thomas Huot-Marchand
Gilles Rouffineau
Inge Linder Gaillard
Sarah Fouquet
David Mozziconacci
Jacqueline Febvre
Barbara Dennys
Patricia Ribault

1. Atelier : le design en école d'art : atouts et qualifications

Animation : Rodolphe Dogniaux, Barbara Dennys, Jacqueline Febvre, Patricia Ribault

Objectif : qualifier nos enseignements et faire émerger nos spécificités, poser les problématiques permettant d'ouvrir les débats et dégager les objectifs d'un groupe de travail en design.

Des cursus qualifiés

Le constat est que l'offre des cursus en design proposés par les écoles d'art est peu connue alors que sa richesse témoigne de son investissement dans de nombreux domaines (design produit, design d'espace, design textile, design culinaire, design sonore, design graphique, design numérique, didactique visuelle...). Dresser un panorama qualifié de ces cursus est un préalable à toute réflexion stratégique visant à faire de la diversité de nos formations une force du réseau des écoles d'art.

Mots clés : protéiforme, complémentaire, place des cursus dans la politique de chaque école...

Rodolphe Dogniaux avait préparé une enquête sur les Masters en design dans le monde, depuis le design management en passant par le design émotionnel, en nous faisant découvrir le design « dirty » et le design et interculturelité. Une prise de

conscience aussi que le design peut dialoguer avec les arts, les sciences, l'économie, la culture... De quoi se rendre compte de la diversité du design, de sa richesse, mais aussi de sa tendance à s'accaparer les dernières tendances... et que nous ne sommes pas tout seuls.

De quoi également nous interroger sur nos particularités, la nécessité de faire connaître la spécificité de nos cursus. Le constat est que l'offre des cursus en design proposés par les écoles d'art est peu connue alors que qu'il témoigne d'un investissement et d'une recherche dans de nombreux domaines. Le rapport Cadix et son approche très industrielle est l'occasion de valoriser nos cursus plus proches d'approches sensibles.

Nous sommes conscients qu'il y a un long chemin avant de poser un texte permettant une présentation commune de notre pédagogie en design, communiquant notre singularité et éveillant la curiosité de nos partenaires. Est-il possible de parler d'une identité commune globale au design pratiqué dans nos écoles d'art ? Le design est né dans nos écoles de l'enseignement en arts appliqués, convenant par l'histoire à ceux qui n'étaient pas suffisamment doués pour être artistes... Aujourd'hui le design permet une réflexion sur notre monde contemporain et son enseignement dans nos écoles, nourri par l'art, permet une production spécifique que nous devons mieux définir (ouverture, concept, engagement, éthique). Le designer aujourd'hui est défini par son rapport au monde, curieux des techniques et des arts, attentif aux usages et à son rôle social, permettant de proposer des services, de s'engager... La notion d'interdisciplinarité par exemple est un territoire à arpenter en interne (travailler à plusieurs de différentes disciplines) et en externe (travailler avec des ingénieurs, des commerciaux, les sciences humaines).

Avons-nous une pédagogie commune ? Une vision et une éthique partageables ?

L'interdisciplinarité à l'heure de la recherche

Le design est, par nature, interdisciplinaire et collaboratif. La recherche conduit les écoles d'art à développer des partenariats avec l'Université et les écoles d'ingénieurs. Un retour sur expérience devrait nous permettre d'examiner comment chaque école a pu élaborer ses projets scientifiques, son protocole pour la recherche et ses modalités collaboratives dans le respect de la discipline et dans la visée de son développement.

Mots clés : rapports art/industrie, rapports théorie/pratique, sciences humaines et sociales, sciences et technologies...

Qu'est-ce qui définit, dessine les contours de la recherche EN design dans les écoles supérieures d'art françaises ? Qu'est-ce qui la différencie de la recherche universitaire, de la recherche pratiquée dans les écoles privées ou à l'étranger ? Qu'est-ce qui se cherche ? Comment ça se cherche ? Avec qui ? Avec quels moyens ? Quels partenaires ? Quels objectifs ? Quels financements ? Quels tabous ? Quelles perspectives ? Quels espoirs ? Quels problèmes ? Quelles solutions, quelles stratégies, ou du moins quelles idées ?

Il s'agit d'une recherche très jeune, autant dans les écoles qu'à l'université à l'échelle de la grande histoire de la recherche. En cela, c'est un tout petit peu différent de la recherche EN art, qui a une histoire un peu plus longue, en tout cas à l'université, puisque les départements d'arts plastiques existent depuis plus longtemps. Je vous rappelle que l'arrivée de la recherche en école d'art est une conséquence directe des accords de Bologne, que les écoles d'art appliquent depuis 2009 seulement. Cela veut dire que c'est une recherche qui se cherche encore, tant dans ses objets, ses sujets que dans ses formats. C'est une recherche qui s'invente et qui a encore grand besoin de légitimité et de visibilité. En cela, d'ailleurs, on peut dire qu'elle est au même niveau que la recherche universitaire SUR le design. C'est un premier point, je crois, qu'il est important de noter : la recherche universitaire tend à réfléchir sur le design plus qu'à en produire. Ses objets sont des publications, des colloques, des modèles, mais on n'y fait que très peu de design produit, d'espace ou de design graphique ou numérique, tout simplement parce qu'il n'y a pas d'ateliers, de machines, d'outils, et peu de professionnels (ie. de designers) qui y enseignent la pratique. Une recherche EN design, c'est donc **une recherche qui se pense mais aussi qui se fait**. Et ça, c'est ce qu'on voit dans les écoles : il y a des publications, mais aussi des projets, des maquettes, des prototypes, des expositions, des objets, des installations. Bref, il y a de la production.

Un 2^e point, c'est que cette recherche, à laquelle on a d'abord demandé de « s'adosser » à l'Université, a créé des liens, des partenariats, et pas seulement avec les Universités et leurs centres de recherche en SHS ou en sciences de la vie, mais aussi avec des écoles d'ingénieurs et de managers, avec des entreprises, avec d'autres écoles, etc. C'est donc **une recherche interdisciplinaire** et une recherche aux **objets très variés**. Il n'y a qu'à consulter la brochure qui a été éditée il y a 2 ans par le MCC pour s'en convaincre. Il y a des projets de recherche en design sur la convivialité, l'espace domestique, le son, les textiles intelligents, le numérique, le végétal, le culinaire, l'animalité, la mobilité, la typographie, l'urbanité, les modes de connectivité, le paysage...

Le 3^e point, qui va de pair avec le 2^e, c'est que cette recherche interdisciplinaire peut être de la **recherche appliquée autant que de la recherche fondamentale** : il n'y a pas forcément d'application, de retour sur investissement, de commande, ni même de lien direct avec l'entreprise. Je crois que c'est un point fort de cette recherche en école d'art qu'il nous faut préserver : s'assurer qu'elle puisse coexister avec de la recherche appliquée. Citons quelques mots que notre nouvelle ministre a adressés à ses agents à son arrivée : « Ensemble, nous pourrons faire en sorte que nos industries culturelles et

créatives soient toujours plus *compétitives* ». Or l'objectif de compétitivité ne va pas forcément dans le sens de la recherche fondamentale – et la recherche universitaire connaît aussi cette difficulté.

La recherche en design des ESA publiques n'est pas forcément financée par le monde de l'entreprise, comme on le croit parfois. Elle l'est même assez rarement. Cela veut dire qu'il existe une recherche en design, qui se fait avec des ingénieurs, des chercheurs, des entrepreneurs même, qui a pour objet des sujets et des champs de recherche très vastes, très libres, et qui ne produit pas forcément des objets, justement. Cette recherche, on peut la qualifier de **recherche fondamentale**. Elle explore différents champs de la connaissance, tout en se basant sur des problématiques propres au design : les usages, les pratiques, les comportements, les formes... Or il existe un vrai **problème de financement** de cette recherche fondamentale, car il est très difficile d'émarger aux appels à projets européens, ANR ou autres, qui sont très peu ouverts aux problématiques artistiques ou créatives, car notre ministère de tutelle ne finance que quelques projets chaque année et avec des sommes modiques.

Le premier objectif de cet atelier autour du design est de dresser un panorama de la recherche en design en ESA afin de dégager des objectifs et des engagements à la fois de communication et de valorisation de cette recherche, tant au niveau des territoires, comme outil de valorisation économique, mais aussi culturel, que par rapport à la recherche-action que l'on pratique beaucoup plus dans les écoles privées ou à la recherche SUR le design que l'on pratique à l'université. Comment, dans les différentes écoles, s'articule le rapport de la théorie à la pratique ? Comment s'articule le rapport des SHS aux sciences et technologies au design ? Comment s'articulent l'art et l'industrie dans cette recherche ? Comment s'articulent les partenariats avec les entreprises et les universités, les écoles d'ingénieurs ? Comment réussit-on (ou pas) à porter des notions phares de la recherche en design comme la sacro-sainte innovation technologique avec l'innovation non technologique ? Comment faire exister cette micro-recherche par rapport aux UMR, à l'Université ? Et enfin quid des 3^{es} cycles ?

La première partie de l'atelier a permis de constater que nous avons parfois surinvesti certains territoires de recherches, pour construire des co-diplômes, des DU, des mastères... Pas toujours très satisfaisants. Nous avons constaté aussi la difficulté de faire comprendre nos spécificités. Nous sommes aujourd'hui difficilement repérables, peu audibles. Nos diplômés sont loin de définir des champs de compétences et d'acquisitions précis.

Beaucoup de notions traditionnelles du design sont parfois quelque peu **tabous** dans une école d'art : de l'entreprise, qui est souvent une entité refusée par les enseignants, à la commande ou au cahier des charges... Le monde professionnel est peu connu, encore moins reconnu... Il existe un référentiel du design, une profession, des professionnels, des diplômés plus ou moins reconnus. Quel sera demain le devenir de nos étudiants ?

La recherche est encore autocentrée, et pas encore partagée par une communauté.

Autres réflexions :

- La recherche en design graphique, en typographie, qui n'est pas liée à l'industrie
- La différence entre les MANA et les classes prépa publiques : la notion d'auteur
- Il y a un déficit de designers-chercheurs
- Pour être un designer, il faut un Master. À Bac +3, on est assistant designer ou designer junior

Valeur ajoutée de l'enseignement du design en école d'art

Rattacher le design à la catégorie des « arts appliqués » renvoie à une vision très ancrée du rôle du designer au service d'une logique économique sur le court terme. Or les écoles d'art forment de futurs designers dont les capacités conceptuelles et les projets aux réponses prospectives sont autant d'atouts pour stimuler les processus d'innovation dans les entreprises et pour les institutions. Cette particularité tient son origine d'une pédagogie propre aux écoles du réseau du Ministère de la Culture. Comment qualifier les atouts de nos enseignements et les traduire en valeurs ajoutées pour nos diplômés ?

Mots clés : création/conception, les cultures de projet, placement des diplômés à des fonctions stratégiques, thing tank ≠ design thinking

De l'histoire, les écoles ont développé des compétences en lien avec leurs territoires. De leurs traditions et des recherches nouvelles, comme la céramique de Limoge ou le flaconnage d'Orléans, les écoles développent une réflexion qui leur permet d'être forces de propositions et **laboratoires d'idées**.

Elles ont à cœur de former des designers responsables, auteurs, engagés dans leurs projets, capables de produire de nouvelles formes sociales, originales et de participer à la réflexion sur le monde de demain. Dans tous les domaines. Alors que nous sommes dans un tournant d'un monde où les outils de productions se refondent, nos écoles prennent cette culture de formes nouvelles à bras le corps.

Nous avons compris que le design était, dans nos écoles, engagé, responsable, sociétal en recherche d'une éthique. Le lien avec leurs territoires consolide leurs bases mais elles sont aussi particulièrement ouvertes à l'international, aux recherches nouvelles.

Comment faire évoluer nos formations, pallier nos faiblesses, ouvrir des nouveaux chantiers ?

2. Atelier : le design en école d'art : objectifs et engagements

Animation : Patricia Ribault, Jacqueline Febvre

Ce qui fait l'identité de nos écoles en matière de design

Le premier atelier aura permis de dégager plusieurs concepts dont on s'interrogera s'ils sont suffisants pour établir une identité de l'enseignement du design en école d'art.

Mots clés : valeurs ajoutées, singularités, outil de différenciation, concepts communicants...

Suite aux conversations précédentes, il s'agit de voir comment faire reconnaître les spécificités de nos enseignements, d'envisager des colorations identiques, des lignes de forces.

Entreprises et territoires

La relation avec l'entreprise est souvent considérée comme tabou dans nos écoles, encore baptisées « écoles des beaux-arts ». Pourtant il s'agit d'une relation à valoriser car porteuse de devenir pour nos étudiants mais surtout porteuse et symbole de notre engagement sur le territoire, de notre capacité à intervenir dans une réflexion qui peut être stratégique. Mais comment instaurer une relation équilibrée ouverte et forte avec l'entreprise sans être en obligation de résultat ? Comment rentrer dans le réseau économique sans être considéré comme le trublion sans compétences et sans être inféodé ?

Nos portes d'entrées : les pôles de compétitivité et les co-diplômes (polytech). Y a-t-il un apprentissage à faire ? une méthode à partager pour que nous puissions faire savoir notre qualité en termes d'innovation, de **laboratoire d'idées** et donc facteur de développement économique ?

Il existe un « référentiel » du design, une profession, des professionnels, des diplômés plus ou moins reconnus ... quel sera demain le devenir de nos étudiants ?

Une recherche jeune : La question de la recherche dans le cadre de la construction de nos 3^{es} cycles s'affirme aussi bien comme une recherche en design que par le design ou sur le design. Des productions connues comme celles d'*Azimut* montrent bien cette mixité des réflexions.

Objectifs et engagements

L'enjeu des écoles d'art en matière de design n'est pas tant d'affirmer leur position que de définir leurs objectifs communs et de les traduire en divers engagements pour la discipline elle-même, vis à vis de leurs partenaires, et en matière de soutien au développement des territoires et des entreprises. Ces engagements devront donner lieu à la constitution d'une feuille de route pour la constitution d'un groupe de travail sur le design.

Mots clés : stratégie politique, organisation du groupe de travail, communication, mission Cadix

Un gros travail de valorisation de compréhension est à faire. Dans l'humilité, la modestie et la précision. Il est clair que le design en école d'art prend une identité plus forte et originale depuis peu d'années. Notre approche qui repose sur une culture artistique forte nous permet une production qui s'appuie sur une réflexion exigeante, nourrie par l'anthropologie, les sciences humaines, le dessin, les pratiques plastiques en atelier. Cela donne une pratique du design où la question de l'engagement, de la responsabilité est fondamentale.

Après différentes discussions sur la nécessité de trouver un moyen de se faire connaître, comprendre, plusieurs pistes ont été évoquées.

Après le souhait d'une charte, d'un manifeste, d'une position, d'un complément au Rapport d'Alain Cadix par un **RAPPORT DES ECOLES D'ART**.

Après avoir hésité entre un projet vers les lycéens demandeurs d'information et la nécessité de parler à la ministre nouvelle, nous sommes tombés d'accord sur une production à faire naitre, proches des formats de l'ANDEA, dans la rigueur de la charte sur la recherche.

« CE DESIGN EN ECOLE D'ART »

- Il devrait s'attacher à affirmer la position des écoles sur le design, leur capacité à « produire », la description des 3^{es} cycles, quelque chose sur le devenir des étudiants, et lister les recherches en cours (travail déjà prêt via l'ANdEA) sous une forme papier et numérique.
- Un premier travail pourrait se compléter à partir de nos discussions. Un prochain séminaire devrait nous faire avancer sur les différentes formes de design et les positions partageables, faire naitre des auteurs collaboratifs avec les autres,
- trouver des langages communs (glossaires ? définition ?)
- Après un séminaire complétant nos échanges, un travail d'écriture pourrait être finalisé dans les mois suivants.

Atelier n°3

Évolutions statutaires

Commission Administration et finances

[animé par Danièle Yvergniaux, directrice du site Quimper – École européenne supérieure d'art de Bretagne]

Étaient présents :

Odile Biec
Benoît Poche
Mathieu Ducoudray
Laetitia Sanchez
Nathalie Gentilhomme
Didier Le Cornec
Christelle Kirchstetter
Eric Balicki
Philippe Campos
Pascal Humbert
Colin Gril
Samuel Cazenave
Samuel Weddle
Eric Lengereau
Mélanie Marchal
Didier Larnac
Dominique Boulard
Modesta Arripe
Valérie Millet
Jacques Norigeon
Daniel Valade
Frédérique Rutyna
Marc Besancenot
Jean Philippe Halgand
Valérie Delolme
Danièle Yvergniaux
Hervé Alexandre
Maud Le Garzic

Le groupe de travail a élaboré la note figurant ci-après, laquelle a été transmise à la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat.

Adaptation du statut des EPCC ayant pour mission principale l'enseignement supérieur artistique – une proposition de l'ANdEA

Suite au rapport rendu par la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat en décembre 2012, laquelle a pris acte du besoin d'adaptation du statut des Établissements Publics de Coopération Culturelle (EPCC) aux particularités de l'enseignement supérieur, l'ANdEA propose la création d'un volet spécifique à ces établissements amendant le Décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et la Loi n°2006-723 du 22 juin 2006. Le statut d'EPCC a en effet été pensé prioritairement pour les équipements de production et de diffusion dans les domaines du patrimoine et du spectacle vivant, et reste inadapté sur plusieurs points au fonctionnement normal d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche. Il est par conséquent impératif de prévoir une meilleure articulation entre l'outil « EPCC » et le système général de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ceci est rendu d'autant plus urgent dans le contexte de la Loi Fioraso n° 2013-660 du 22 juillet 2013 qui sanctuarise le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche comme pilote et stratège et qui impose des relations normalisées avec les universités et autres établissements de l'enseignement supérieur, donc des modalités de fonctionnement se conformant aux mêmes exigences.

C'est l'ensemble des acteurs des écoles supérieures d'art (directeurs, présidents, administrateurs, enseignants, étudiants, chefs de services, responsables pédagogiques), réunis au sein de la Commission « Questions administratives et financières » de l'ANdEA pendant deux ans, qui formulent de manière collective les propositions de modifications législatives et réglementaires décrites ci-après, en visant leur prise en compte dans le projet de loi portant nouvelle

organisation territoriale de la République, dont les articles 28 et 29 concernent les compétences partagées dans le domaine de la culture.

1. Propositions de l'ANdEA

- Inscrire dans la loi **l'existence obligatoire de deux instances essentielles** à la vie d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche – établissement dont la légitimation doit provenir de la communauté des pair-e-s – et expliciter leurs rôles respectifs :
 - Conseil pédagogique et de la vie étudiante : instance consultative qui contribue à définir le projet pédagogique de l'établissement, composée notamment de membres de l'équipe pédagogique, de représentants des étudiants et de l'équipe de direction,
 - Conseil artistique et scientifique : instance consultative qui contribue à définir les activités de recherche de l'établissement, composée de membres de l'équipe pédagogique, de membres de l'équipe de direction et de personnalités qualifiées extérieures ;
- Allonger la durée du **mandat initial de Directeur d'établissement** de 3 à 5 ans, pour lui permettre de mener un véritable projet d'établissement sur lequel son action pourra être évaluée ;
- Préciser les **conditions de la nomination du Directeur d'établissement**, qui, en conformité avec les exigences de l'enseignement supérieur, doit respecter l'esprit de la gouvernance avec les pair-e-s, via un conseil d'administration qui détermine les modalités de recrutement et qui organise l'audition des candidats présélectionnés par les personnes publiques ;
- Autoriser **l'autonomie immobilière** (maîtrise d'ouvrage) et habiliter les établissements à **percevoir le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)*** pour ne pas nuire à leur capacité financière, tout en rendant obligatoire la participation de l'État aux EPCC, en la personne du ministre en charge de la culture – certificateur des activités.

**Le FCTVA est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques. Actuellement les EPCC ne peuvent percevoir le FCTVA dès lors que l'Etat participe à l'EPCC car l'Etat n'y est pas éligible. Or, dans la mesure où les écoles supérieures d'art délivrent des diplômes nationaux, l'Etat doit impérativement rester membre fondateur des établissements et ce, sous la représentation du ministre en charge de la culture.*

2. Propositions d'amendements

I. Dispositions communes à tous les EPCC

L'ANdEA préconise l'amendement de la Loi n°2002-6 du 4 janvier 2002, modifiée par la Loi n°2006-723 du 22 juin 2006, comme indiqué ci-après en rouge.

Article L1431-5

Modifié par Loi n°2006-723 du 22 juin 2006 - art. 4 JORF 23 juin 2006

Nonobstant les dispositions de l'article L. 1431-6, la situation du directeur de l'établissement public de coopération culturelle est régie par les dispositions suivantes.

Le directeur de l'établissement public de coopération culturelle est nommé par le président du conseil d'administration, sur proposition de ce conseil et après établissement d'un cahier des charges, ~~pour un mandat de trois à cinq ans,~~ **pour un mandat initial de cinq ans**, renouvelable par période de trois ans, parmi une liste de candidats établie d'un commun accord par les personnes publiques représentées au sein de ce conseil, après appel à candidatures et au vu des projets d'orientations artistiques, culturelles, pédagogiques ou scientifiques.

En modification de l'article R1431-10 du Décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002, les personnes publiques représentées au conseil d'administration procèdent à un appel à candidatures en vue d'établir une liste de candidats à l'emploi de directeur. Après réception des candidatures, elles établissent la liste des candidats à auditionner. Au vu des propositions d'orientations artistiques, scientifiques, pédagogiques ou culturelles présentées par chacun des candidats, et après l'organisation d'une audition de chacun des candidats, le conseil d'administration désigne le directeur, selon les modalités définies préalablement par lui-même, à la majorité des deux tiers de ses membres.

Article L1431-7

Créé par Loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 - art. 1

Sous réserve des dispositions des décrets en Conseil d'État prévus à l'article L. 1431-9, sont applicables à l'établissement public de coopération culturelle :

- les dispositions du titre III du livre Ier de la troisième partie relatives au contrôle de légalité et au caractère exécutoire des actes des autorités départementales ;
- les dispositions des chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics.

Les établissements peuvent être propriétaires de leurs locaux et assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux. Quand bien même l'État est membre fondateur ou de droit de l'établissement, ils sont habilités à percevoir le Fonds de Compensation pour la TVA.

Article L1431-8

Modifié par Loi n°2006-723 du 22 juin 2006 - art. 5 JORF 23 juin 2006

Les ressources de l'établissement public de coopération culturelle peuvent comprendre :

1. Les subventions et autres concours financiers de l'Etat, des établissements publics nationaux, des collectivités territoriales et de leurs groupements par dérogation, le cas échéant, aux dispositions du premier alinéa de l'article L.2224-2 et du premier alinéa de l'article L. 3241-5, et de toute personne publique ;
2. Les revenus de biens meubles ou immeubles ;
3. Les produits de son activité commerciale ;
4. La rémunération des services rendus ;
5. Les produits de l'organisation de manifestations culturelles ;
6. Les produits des aliénations ou immobilisations ;
7. Les libéralités, dons, legs et leurs revenus ;
- ~~8. Toutes autres recettes autorisées par les lois et règlements en vigueur.~~
9. Les recettes liées au Fonds de Compensation pour la TVA ;
10. Toutes autres recettes autorisées par les lois et règlements en vigueur.

II. Article spécifique aux EPCC ayant pour mission principale l'enseignement supérieur artistique

L'ANdEA préconise, outre les amendements décrits ci-dessus, la création, dans la loi, d'un article spécifique aux EPCC ayant pour mission principale l'enseignement supérieur artistique, venant modifier les dispositions du Décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 :

En modification de l'article R1431-1 du Décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002, eu égard aux responsabilités de l'Etat dans l'accréditation des écoles supérieures d'art et de sa tutelle pédagogique, artistique et scientifique sur ces établissements publics, la présence de l'Etat comme membre fondateur de droit de l'établissement public de coopération culturelle dispensant un enseignement supérieur relevant du ministère chargé de la culture sont précisées comme ci-après : les délibérations et arrêtés par lesquels les collectivités territoriales, ou leur regroupement, et l'Etat en la personne du ministre en charge de la culture portent création d'un établissement public de coopération culturelle sont enregistrés par le représentant de l'État dans le département siège de l'établissement qui par arrêté, auquel sont annexés les statuts approuvés par chacun des membres de l'établissement, décide de sa création.

En modification de l'article R1431-12 du Décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 qui concerne le statut ou le diplôme que le directeur d'un établissement public de coopération culturelle dispensant un enseignement supérieur relevant du ministère chargé de la culture doit posséder dans certaines conditions, sont exclus les établissements multidisciplinaires, si la mission ou discipline principale – ou d'importance égale aux autres – ne requiert pas que le directeur doive posséder un statut ou un diplôme spécifique.

En modification de l'article R1431-13 du Décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002, les attributions du directeur d'un établissement public de coopération culturelle dispensant un enseignement supérieur relevant du ministère chargé de la culture sont précisées comme ci-après.

Le directeur assure la direction de l'établissement public de coopération culturelle. À ce titre il délivre et signe les diplômes de l'établissement. Le directeur d'un établissement public de coopération culturelle dispensant un enseignement supérieur relevant du ministère chargé de la culture prend conseil auprès de deux instances qu'il préside :

- Un Conseil pédagogique et de la vie étudiante, instance consultative composée notamment de membres de l'équipe pédagogique, de représentants des étudiants et de l'équipe de direction. Cette instance contribue à définir le projet pédagogique de l'établissement. Elle émet un avis sur les orientations proposées par le directeur, sur la mise en œuvre et les résultats des programmes et dispositifs pédagogiques, et peut proposer des orientations.
- Un Conseil artistique et scientifique, instance consultative composée de membres de l'équipe pédagogique, de membres de l'équipe de direction et de personnalités qualifiées extérieures. Cette instance contribue à définir les activités de recherche de l'établissement. Elle émet un avis sur les programmes, unités de recherche et troisièmes cycles, sur leur mise en œuvre et leurs résultats.

Ces deux instances sont obligatoires. Elles sont consultatives auprès du directeur de l'établissement. Le directeur rend compte de l'avis et des travaux de ces deux conseils auprès du conseil d'administration.

Ateliers n°4 & n°9

La place de l'international dans la pédagogie / Quelles stratégies à l'international ?

Commission Questions internationales

[animé par Bernhard Rüdiger, artiste et enseignant à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon]

Étaient présents :

Blandine Wolff
David Mozziconacci
Arek Kouyoumdian
Anthony Lenoir
Elsa Stein
Laurent Moskowicz
Laurent Devèze
Thomas Brégeon
Susan Mollon
Julia Reth
Isabelle Pagot
Josyane Franc
France Jacquél-Blanc
Gwenaëlle Coudroy
Giulia Turati
Sonia Criton
Bernadette Abiven
Philippe Hardy
Thera Jonker
Catherine Baglin
Brigitte Chorvot
Laetitia Sanchez
Marie-Haude Caraes
Amel Nafti

Cette première réunion après une longue pause nous permet aujourd'hui de refaire le point sur la nature de nos diverses relations à l'international. Un long tour de table des participants a permis de mieux identifier les problématiques et repérer les différents métiers qui au sein de nos établissements sont impliqués dans les projets internationaux.

1. Point sur la méthode de travail

Différents niveaux d'action des ESA à l'international sont identifiés :

- L'apprentissage des langues étrangères et les enseignements en langue étrangère
- Les échanges internationaux induits par le protocole de Bologne et la mobilité des professeurs
- Les activités de nos écoles dans les associations internationales et les salons
- Les projets d'échange et de voyage, les ateliers en commun avec des institutions d'enseignement et de production artistiques à l'international
- Les projets individuels des différents acteurs travaillant au sein de nos établissements qui impliquent étudiants, autres personnels de l'école et les écoles elles-mêmes

Il semble judicieux de faire la distinction entre deux types d'actions pour pouvoir définir une politique commune au sein de l'ANDEA :

- Les échanges induits par le protocole de Bologne s'adressent aux individus impliqués dans les ESA et émanent d'un projet démocratique d'égalité de chances. Il s'agit de voyages ponctuels et de contacts institutionnels avec d'autres établissements. La présence des écoles dans les salons internationaux et les réseaux permettent aussi des

moments d'échanges ponctuels et de représentation générale de nos établissements.

- Il y a des actions à l'international qui construisent des échanges de plus longue durée fondés sur des projets pédagogiques qui visent à un échange de contenus, de méthodes d'apprentissage et qui participent à la construction de ce qu'on peut appeler un espace politique et culturel commun. Il s'agit souvent de collaborations entre groupes d'étudiants et enseignants sur de longues périodes, des projets qui impliquent nos diplômés, les collaborations dans le cadre des travaux de recherche qui associent différents établissements autour d'un projet. Ces activités se construisent sur plusieurs années et établissent des relations institutionnelles mais aussi individuelles.

La différence entre ces deux types d'interventions à l'international demande des réponses de nature différente. Il est proposé de **créer deux listes de diffusion ANdEA pour l'international**. La liste actuelle **Relations Internationales (ri@andea.fr)** serait dédiée aux échanges institutionnels. Une nouvelle liste **Politiques Internationales (pi@andea.fr)** serait créée pour les projets de collaborations internationales qui concernent la pédagogie et la diffusion des activités des ESA. Cette proposition sera soumise au CA de l'ANdEA.

2. Les échanges institutionnels

Le tour de table a mis en évidence que l'apprentissage des langues étrangères reste parfois insuffisant, difficulté due aussi au niveau de nos bacheliers. Les écoles ont mis en place une multitude de stratégies pouvant être améliorées mais en bonne voie de développement.

Les différentes positions de chargés des questions internationales dans nos établissements ont été discutées. Beaucoup d'écoles consacrent un poste administratif à ce rôle. Il a semblé important de souligner **la nécessité d'associer le chargé des questions internationales au projet de direction** pour faciliter la mise en place de la politique internationale à tous les niveaux et dans toutes les activités pédagogiques de l'établissement.

L'atelier a mis en évidence la nécessité de tenir compte du nouveau programme **Erasmus Plus** qui a été jugé positif, mais qui pose quelques problèmes d'ordre général à tous les établissements. L'ANdEA devrait intervenir sur trois points :

- Interroger le siège d'Erasmus à Bordeaux sur **l'application des bourses de stages pour nos diplômés**, innovation essentielle d'Erasmus Plus qui n'est pas appliquée en France. Quelle est la nature du problème ? Est-ce la législation sur le stage en France qui exclut nos diplômés ?
- Nos établissements échappent aussi aux nouvelles normes d'Erasmus Plus qui permettent de **financer les échanges à niveau doctoral** car nos titres de troisième cycle ne sont pas reconnus. Il est nécessaire de faire un travail de lobbying pour essayer de faire avancer la reconnaissance de nos titres d'établissement.
- Un autre problème vient des **bourses sur critères sociaux AMI** pour l'aide des étudiants les plus démunis dans le cadre des échanges internationaux. Il est étonnant de constater que nos étudiants, tout en étant inscrits dans un cursus qui confère le titre de Master, ne soient pas inclus dans ce programme.

Diverses ESA sont impliquées dans les différentes associations internationales. Cela représente un avantage pour tout le réseau. L'ANdEA devrait faciliter la circulation d'information et appuyer les associations déjà existantes. La présentation d'ELIA a été positive. Elle permet d'envisager différentes actions. A été brièvement abordée la question de **s'impliquer dans le programme d'évaluation de la pédagogie mis en place par ELIA**. Cette stratégie est à discuter ultérieurement en commission et à mettre en relation avec l'avancement du dossier AERES et l'implication de nos pair-e-s dans le processus d'évaluation dont la liste a été déposée au MCC, ainsi qu'avec l'avancement du dossier d'un futur CNESER Culture.

L'atelier a mis en évidence la distance et le manque d'information entre **le réseau diplomatique français, qui semble ignorer tout de nos écoles**. Il semblerait important d'informer les réseaux internationaux et coordonner avec l'ANdEA une politique globale qui permet de les informer sur nos activités et le lien étroit qui existe entre les écoles et le milieu professionnels dans les différentes branches des arts plastiques.

La difficulté à travailler avec un nombre important de pays d'Afrique dont les citoyens n'arrivent pas à décrocher des visas a été mentionnée. Il est en ce sens important aussi de penser la politique institutionnelle à l'étranger à partir de l'histoire de notre pays. Dans ce même domaine, les écoles françaises pourraient s'intéresser au transfert de connaissances et à l'ingénierie pédagogique, une forte demande de plusieurs pays d'Afrique.

3. La politique internationale

L'évolution de nos établissements replace la question de la politique internationale dans les établissements autonomes d'une façon nouvelle. La reconnaissance de nos activités à l'étranger n'est pas seulement institutionnelle, mais se fonde de plus en plus sur les contenus de ce que les ESA produisent dans le domaine de la pédagogie, de la création et de la recherche. Comme rappelé plus haut, cette activité se fonde sur les contenus pédagogiques et artistiques des individus ou groupes d'individus actifs au sein de nos établissements. Nous avons placé au centre de notre politique commune la sauvegarde de la singularité pédagogique de nos établissements et la qualité du lien entre enseignement et monde

professionnel, lien qui est rare dans les autres pays. Une véritable politique internationale doit donc faire une place importante à la représentativité par le milieu professionnel et privilégier un échange qualitatif à long terme. Une politique commune devrait se fonder sur la multitude des singularités et des qualités différentes des individus actifs dans nos écoles. Il a été observé qu'il serait plus efficace de représenter les écoles à l'international par des projets singuliers. Au lieu d'une présentation générale du réseau ANdEA, il serait plus opportun de donner à voir un certain nombre de travaux singuliers. Il est donc proposé de réfléchir en commission internationale à comment **organiser une telle visibilité via les projets d'école et comment garantir une visibilité de tout le réseau**. La **prochaine réunion d'Elia à Glasgow en novembre** pourrait être l'occasion d'une première présentation fondée sur un projet singulier d'une des écoles du réseau.

De la même façon, il est proposé à la commission de penser à **un outil de diffusion pour les 46 établissements**. Sous forme de **portail ou de revue en ligne et/ou imprimée**, les écoles pourraient donner à voir leur activité dans différents domaines de la création. La difficulté majeure est naturellement la constitution d'une rédaction pour que la qualité des contenus soit garantie. Il a été proposé de réfléchir à la forme de ce portail/revue ainsi qu'à la possibilité d'une rédaction tournante confiée pour chaque numéro à un seul établissement qui nomme, parmi les personnalités actives dans l'école, les membres de la rédaction.

L'ANdEA a annoncé lors de l'atelier une nouvelle **collaboration avec la Villa Médicis à Rome** qui permet de créer deux ou trois bourses de trois mois pour des étudiants en second cycle ou des diplômés de nos écoles de moins de 28 ans. Cette bourse sera mise en place pour le mois d'avril 2015 à la suite des travaux de réflexion sur la "mission Colbert" qui ont donné lieu à une réforme en profondeur des résidences à l'Académie de France à Rome. Il est demandé à l'Académie de « saisir l'opportunité que représente le grand mouvement des écoles de la création en cours, en pérennisant un lien fort avec la transmission artistique et l'accompagnement de l'émergence de nouvelles générations d'artistes ». Dès lors, il convient de « faire école, en liant l'Académie de France à Rome au réseau des établissements d'enseignement supérieur de la création, de la théorie et de l'histoire des arts ».

Un appel à candidature sera envoyé dès que possible à toutes les écoles du réseau ANdEA. Cet appel s'adresse aux praticiens et aux chercheurs en art, étudiants et/ou diplômés de nos établissements. Les écoles se chargeront d'en informer leurs étudiants et diplômés. L'ANdEA et la direction de la Villa Médicis formeront un comité de sélection en conviant une personnalité extérieure.

La convention est actuellement en phase de finalisation. Les écoles seront informées au plus vite de l'appel à candidature et des dates de réception des dossiers.

4. Autres questions à traiter en commission internationale

Lors de l'atelier, le temps n'a pas été suffisant pour discuter vraiment de quelques points essentiels de politique internationale.

A été évoquée la nécessité de réfléchir à une **politique de lobbying pour accélérer la reconnaissance de nos titres de troisième cycle à niveau national et international tout en sauvegardant la spécificité d'un niveau doctoral dans le domaine de la création**.

Quels sont les avantages de s'associer via l'ANdEA aux réseaux internationaux existants ? Quelle place pour la spécificité française qui contrairement à un grand nombre d'écoles représentées dans les associations européennes n'a pas choisi la voie de l'université ? Est-ce qu'un rapprochement avec la Conférence des Grandes Écoles ne pourrait-elle pas être plus utile ?

Quelle place pour les sources de financement via les appels à projet européens ? Les grandes lignes de projets sur la création et sur l'ingénierie pédagogique pourraient être une source de financement pour nos troisièmes cycles et les programmes de recherche. **Comment influencer l'écriture et l'évaluation des programmes européens qui, tout en étant au centre de notre compétence, échappent aux écoles de création ?**

Comment faciliter les recrutements de professeurs internationaux ? Les disparités des rémunérations rendent souvent difficile cette tâche. Comment faciliter la circulation des professionnels internationaux en dehors du réseau de mobilité Erasmus ?

Ateliers n°5 & n°10

Penser les discriminations en école d'art / Réflexion sur les outils à mettre en place face aux discriminations

Commission Organisation et vie des écoles

[animé par Muriel Lepage, directrice de l'École supérieure d'art de Clermont Métropole, et Emmanuel Tibloux, directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon et président de l'ANdEA]

Intervenants : Philippe Artières, historien, directeur de recherches au CNRS (Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain, EHESS), Émilie Perotto, artiste et enseignante à l'École supérieure d'art et design de Saint-Etienne, Sarah Tritz, artiste et enseignante à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon

Étaient présents :

Gérald Petit
Aurélié Quinodoz
Yves-Michel Bernard
Sandrine Rebeyrat
Odile Lemée-Le Borgne
Delphine Maurant
Emmanuel Tibloux
Véronique Follet
Souad El Maysour
Dalia Messara
Jean-Paul Thaeron
Philippe Poirot
Etienne Thery
Jeanette Huss
Flavien Paget
Sarah Tritz
Emilie Perotto
Matthieu Berteau
Léa Dey
Amel Nafti
Marie Cozette
Sylvie Lafont
Frédéric Mary
Hubert Marcelly
Muriel Lepage
Cédric Loire
Alex Pou
Julien Cadoret
Philippe Artières
Katia Schneller
Elsa Mazeau
Matthieu Dussol
Pierre Frulloni
Laurence Martin

1. 1^{ère} session : Penser les discriminations

Intervention Sarah Tritz et Emilie Perotto

Cela fait huit années que Sarah Tritz et Emilie Perotto travaillent séparément mais échangent sur la nécessité de faire de l'art, la légitimité de leur pratique, à qui ça s'adresse... ? Elles ont tenté de se détacher du sujet, souhaitant par ce geste de détachement, montrer que pour elles la discrimination n'était pas le centre de leur réflexion. Elles ont voulu faire le lien entre le travail de l'artiste et la vie, comme dans leur texte « L'art se fait comme on vit » paru dans le numéro 1 sur Maciunas de la revue *Initiale* de l'Ensba Lyon. Comment la vie privée des artistes influe-t-elle sur les œuvres qu'ils produisent ? Comment aujourd'hui pour les femmes, la vie ne vient plus contredire leur place d'artistes mais en faire partie ? Les deux artistes ont tenté de montrer cette mutation qui n'est pas encore complètement perceptible pour les étudiants et qui n'est pas encore pensée dans notre monde professionnel.

Dans leur intervention, elles ont montré une série d'œuvres qui pour elles font référence à ces questions. Certaines mettaient en scène un rapport qu'elles voulaient distancié, voire dérisoire à la maternité : Catherine Willis, Martin Kippenberger. D'autres renvoient à la question de l'adresse : Helio Oiticica, Marcel Duchamp, Malevitch, Sarah Tritz « Le secret » et « La Moderne », Emilie Perotto « Le guet », aux rapports entre la pratique artistique et économique : Maciunas ou encore aux multiples interfaces entre vie privée et travail artistique : Donald Judd, Julien Pastor, Stéphanie Cherpin, Dennis Oppenheim, Phyllida Barlow, et plus spécifiquement à la question des enfants : Virginie Barré, Emilie Perotto, Paul Thek, et Lenka Clayton, « Residency in motherhood », projet d'une artiste conceptuelle qui fait le constat que les résidences ne sont pas fait pour les artistes avec famille et qui monte une résidence chez elle, Philip Guston ou encore Tatiana Trouvé qui décide de faire entrer ces activités qui relèguent de fait la pratique de l'art au second plan à l'intérieur du champ de l'art même.

Résumé de la discussion

1. La place des enfants et de la maternité dans leur intervention :

- Est-ce que l'artiste n'est pas un travailleur comme un autre dans l'articulation vie familiale / vie professionnelle ?
- Pourquoi cette interrogation sur la résidence d'artiste par rapport à la famille ?
- Pourquoi avoir mis l'accent sur un système de représentation fort avec des images de la maternité ?
- (Philippe Artières) Vous parlez de la famille qui a structuré nos sociétés contemporaines avec une politique nataliste énorme... Pouvons-nous partir du constat de l'intime relation entre nos vies et nos métiers ? Quelle est ma vision du monde et comment cela va-t-il influencer sur la manière dont j'agis dans l'école d'art ?
- Des réactions surprenantes subsistent : exemple en réponse à un questionnaire de suivi de diplômés sur leur situation professionnelle, une femme a répondu « maternité », un homme n'aurait pas répondu « paternité ».

2. Que dire de nos expériences d'étudiantes ?

Sarah : Je ne me suis jamais posé la question du public auquel je m'adressais.

Emilie : On ne se posait pas la question de la place respective des étudiantes et des enseignants : quand j'étais à la Villa Arson, il n'y avait que des hommes parmi les enseignants.

Est-ce qu'on peut se poser toujours la question du déséquilibre entre nombre d'enseignants femmes et enseignants hommes en France ? Aujourd'hui nous sommes à 1/3 de femme pour 2/3 d'hommes mais avec une accélération de la féminisation du corps professoral.

Pour les étudiants présents, la question de la discrimination homme/femme est peut-être moins importante, on vit ensemble, garçons et filles sans se poser la question. Il y a pleins d'autres discriminations (culturelles, sociales et économiques) qui leur paraissent plus importantes et plus handicapantes.

(Philippe Artières) Je suis étonné que vous disiez qu'il n'y a pas de problèmes filles/garçons (violence, rapports de force, etc.), il y en a partout. Il est utile de se référer à des questions du type « Comment vous voyez-vous ? » pour ne pas entrer dans un déterminisme culturaliste.

Question de la parole au sein de l'expérience d'étudiant comme d'enseignant : il y a une fragilité de la parole de l'étudiant face au corps professoral, d'autant plus quand il s'agit de la parole d'étudiantes. L'hésitation « je pense... je me trompe peut-être », est-elle l'expression d'une féminité ? Cette question de la fragilité de la prise de parole touche aussi les garçons, tous ceux qui ne sont pas à l'aise avec la parole par timidité mais le plus souvent parce qu'ils n'ont pas d'aisance sociale.

Intervention de Philippe Artières

Ce n'est pas parce qu'on avance dans le temps que les choses progressent : pour Luc Boltanski, on travaille pour limiter les dégâts alors que Bourdieu travaillait pour améliorer le monde.

- Comment la discipline historique s'est-elle confrontée à la question des discriminations ?

Ce terme « discrimination » n'a pas beaucoup de sens historique. L'usage de ce terme aujourd'hui très employé est d'habitude lié à la question des droits civiques (ex : luttes pour l'égalité Noirs/Blancs). La définition de « discrimination » = traitement différencié et inégalitaire appliqué à des personnes sur des critères variables.

Aujourd'hui, la discrimination tombe sous le coup de la loi, le subjectif s'inscrit dans un cadre juridique qu'il faut rappeler. Le terme important de la définition est « critères variables ». Quels sont ces critères ? Est-ce qu'ils sont variables d'une école à l'autre ? Les mêmes qu'en classes préparées ? Les mêmes qu'à l'université ? Qu'en sport-études ? Pourquoi certains critères apparaissent et disparaissent-ils ?

L'historien travaille d'abord sur la dénonciation des discriminations. Les étudiants doivent être là. C'est aux usagers de se plaindre des discriminations. L'historien travaille sur la documentation existante. Les victimes n'existent que si la discrimination existe et laisse des traces.

Cf. l'ouvrage de Russell Banks sur les criminels sexuels.

- La notion la plus opérante est celle de la stigmatisation : opération consistant à marquer le corps d'une personne d'une manière indélébile pour porter une marque d'infamie. Une marque peut symboliser une cause ou une identité. Ex : Thomas Hirschorn installation « 24 heures Foucault » où il a collé des bites partout sur le mur (homosexualité), alors que l'installation s'intéressait au philosophe Foucault (après Deleuze, Bataille, Spinoza).

- Comment on discrimine : par le signalement. Nous sommes tous discriminés et discriminants. Historiquement, la discrimination produit des formes. C'est très troublant pour les questions artistiques et littéraires, car ce peut être des formes de résistances ou des formes belles, poétiques. Foucault pensait que la littérature contemporaine de la vie privée était née de ces discriminations.

- Depuis 1968, il y a un changement important en historiographie : on est passé en 30 ans de la domination à la discrimination. Pourquoi les écoles d'art ont été à ce point « démarxisées » ? Pourquoi ne dit-on plus qu'il y a des prolétaires ? Des dominés et des dominants ? L'histoire ouvrière a muté et a permis l'émergence d'un discours du dominé.

Cf. Petite collection Maspero Mémoire et voix du peuple ; Howard Zinn, *Histoire populaire des Etats-Unis*.

Histoire aussi de la découverte qu'il y a plus dominé que l'ouvrier : (cf. Michelle Perrot qui passa du monde ouvrier à l'historiographie de la prison) il y a le délinquant, le subalterne. Parallèlement, nous voyons l'émergence d'un autre objet historique majeur : l'histoire de la question féminine. En France, il y a inclusion de l'histoire des femmes comme l'une des variables possibles de réexamen de l'histoire officielle.

- Il y a des stratégies et des tactiques que chacun met en place pour lutter contre la discrimination : stratégie de séduction (voir le travail fait par Philippe Artières et un groupe d'historiennes).

- On peut se dire puisque tout le monde se débrouille, qu'il y a des solutions qui se trouvent et donc finalement que ce n'est pas la peine de s'occuper des discriminations.

Deux exemples :

1) Comment l'épidémie de Sida est un observatoire des discriminations, des stratégies et des lois mises en place. La loi sur l'égalité suite aux morts du Sida qui a poussé à la rue les compagnons survivants quand la famille du mort était hostile.

2) Georges Apitzsch un des premiers archivistes de « l'amour grec ».

Discussion

Pour ce résumé de la discussion les éléments apportés par Philippe Artières sont notés (PA)

1. Est-ce que l'injustice et le manque de parité ne sont pas les seuls problèmes, faut-il l'élargir ?

Si l'on regarde notre assemblée, nous sommes en majorité blancs.

(PA) Nous vivons dans une société hyper élitiste : les cours des beaux-arts ou de musique sont pour la bourgeoisie donc sociologiquement les étudiants ne peuvent venir que de là. Doit-on élargir à la « bienveillance / malveillance » ? Pour les étudiants, il y a beaucoup de subjectivité dans le rapport pédagogique et donc la vraie question est celle des limites, qui peuvent être aussi des limites plus individuelles que sociales. La bienveillance est un élément important. Il faut trouver un espace de discussion pour parler de ce qu'on a ressenti (souvent la personne est très touchée et cela lui sert de mettre à distance, de penser, de parler de l'événement).

2. Nos méthodes sont individualisées et donc discriminatoires ? Le corps.

La vie privée est partie prenante du parcours... le corps, l'espace personnel et intime de l'étudiant sont au cœur de la pédagogie. Dès la première année l'étudiant est un corps qui se tient debout pour parler de son travail.

(PA) La question de la présence, de l'incarnation, du corps sont la porte d'entrée : il faudrait réfléchir à la manière dont les enseignants et les étudiants se voient comme corps (au sens large du terme).

Dans cet état des lieux, les enseignants doivent évaluer quels types de relation de pouvoir ils entretiennent pour pouvoir établir un document cadre.

Dans les écoles, il y a des enseignants « gender studies » à la manière anglo-saxonne ; il faudrait pouvoir analyser et évaluer si cela est pertinent dans notre culture et dans nos écoles.

La question de la séduction est importante, c'est à dire des stratagèmes mis en place pour pouvoir déployer sa personnalité dans un environnement *a priori* peu favorable. La séduction est une réponse individuelle à un problème structurel qui permet aux personnes discriminées d'acquiescer une existence possible dans un milieu peu favorable. Les sacrifices consentis (soumission, contournements, profils bas, travestissement du moi réel) sont souvent conscients et consentis au nom du pragmatisme (instinct de survie). L'institution doit rendre ces pratiques de séduction inutiles, en travaillant sur la définition de soi-même, la prise de conscience de son corps et de la position de celui-ci par rapport aux autres. S'il devient inutile de recourir à la séduction pour exister, la plupart des personnes arrêteront d'elles-mêmes d'aller sur ce terrain-là.

Etat des lieux :

- L'école d'art comme milieu d'interrelation élèves/professeurs ;
- Distinguer les discriminations subies dans les écoles d'art (comme dans toute la société) des discriminations produites par les écoles d'art ;
- Double opération distinction/différenciation puis opération de disqualification de la personne discriminée.

En école d'art, on travaille à l'affinement de la différenciation et de la distinction, du critère, d'où critères de différenciation acceptables ou non : systèmes des disqualifications acceptable ou non, degrés de disqualification qui signent l'entrée dans la discrimination.

2. 2^{ème} session : quels outils ?

En préambule, Muriel Lepage rappelle les grands axes retenus par le groupe de travail.

Nous notons tous que la difficulté que nous rencontrons dans le groupe est que les participants n'étant jamais les mêmes à 4 exceptions près, et même s'il y a des comptes rendus, la discussion porte à nouveau sur les sujets déjà traités car de nouveaux points de vue s'affirment.

- Il a été discuté puis décidé que la question de la discrimination ne serait pas limitée au sexisme ou à l'orientation sexuelle mais aussi aux discriminations qu'elles soient liées au physique, aux dimensions sociales ou culturelles...

- Ensuite nous cherchons à mettre en place des outils pour prévenir les « acteurs » de nos écoles qu'il s'agit d'un sujet d'attention. Par « acteurs », nous entendons toutes les personnes présentes dans les écoles, les étudiants bien évidemment mais aussi les enseignants, les techniciens et les personnels administratifs.

Notre première réflexion nous a menés à réunir des chartes déjà existantes pour s'en inspirer, voire les reprendre. Il apparaît que les universités ont une charte sur le sexisme qui ne correspond pas à nos attentes car trop limitée à un sujet et entrant trop dans le détail technique. Il semble important de réfléchir d'une part, aux discriminations présentes dans nos écoles comme dans toute organisation collective et d'autre part aux discriminations que générerait notre mode de fonctionnement.

Il est convenu de produire deux types de documents. Le premier sera un texte d'intention politique sur les discriminations visant à énoncer notre attention, notre souhait de lutter contre toute discrimination dans le contexte spécifique des écoles d'art ; il s'agit aussi d'une attitude récurrente de l'ANdEA de se placer sur le terrain politique, de défendre nos valeurs : l'émancipation, l'irrigation du territoire... et de ne pas adopter une attitude d'injonction ou de créer une police des écoles. Le second sera composé d'un ensemble d'outils techniques pour la gestion de situations factuelles.

De l'intervention de Philippe Artières, nous retiendrons notamment l'intérêt de considérer la question de la séduction ou encore la place du corps dans l'enseignement de nos écoles.

Il est important de prendre en compte ces dimensions, car elles permettent de défendre la **pédagogie si singulière** des écoles d'art, notamment la relation privilégiée entre étudiant et enseignant (face-à-face) ou encore les travaux de certains qui trouvent leur origine dans l'intime mais aussi plus simplement les voyages d'études, les workshops durant lesquels les limites entre la vie publique et la vie privée s'estompent.

Le mode **d'évaluation** des écoles est également à défendre et il s'agit là de ne pas voir de la discrimination à tous les endroits et notamment dans les propos vifs et parfois provocateurs qui ont pour objectif de faire évoluer et réagir un étudiant et non de le discriminer.

Le mode de **sélection** des étudiants en école d'art doit aussi faire partie de la réflexion en insistant sur les critères mais aussi sur la diversité, source de richesse. L'égalité des chances passe aussi par le fait de permettre l'accès à nos écoles à des jeunes éloignés du milieu culturel par des informations, des programmes de sensibilisation au sein des lycées par exemple.

Pour l'outillage, les étudiants insistent sur la nécessité d'un document simple pour diffuser l'information sur :

- la discrimination,
- les interlocuteurs au sein de l'école,
- le circuit afin de garantir les meilleures conditions de diffusion de la parole – le rôle du directeur.

En premier lieu, les écoles affirment une attitude positive (ou préventive) et non répressive.

En second lieu, le cadre de la loi doit être rappelé. (Mettre à disposition les textes sur les sites des écoles, ou/et les insérer dans le règlement des études). Manifestement il faut clarifier les interlocuteurs. Pour cela, il faut rappeler les instances et les missions des différentes personnes : Directeur – directeur des études – représentants des personnels – représentant des étudiants. Selon la taille des écoles, il faut s'adapter afin de toujours faciliter la possibilité de s'exprimer.

La question de la discrimination économique est abordée ; la précarité de certains étudiants est de plus en plus présente dans nos établissements ; malgré un droit d'inscription peu élevé, les frais liés aux pratiques peuvent rapidement être importants. L'école de Clermont Ferrand a fait le choix budgétaire de prendre en charge tous les frais liés aux pratiques de ses étudiants, notamment compte tenu du fort taux de boursiers dans l'école. Ce sont des choix politiques et budgétaires.

La commission doit donc produire :

- un premier texte qui fait le rappel aux lois : les écoles ne sont pas hors territoire d'application de la loi,
- un petit manuel sur le quoi qui : des élus ou des référents, des personnes à qui s'adresser qui en réfèrent au directeur,
- un texte sur une affirmation de ce que veulent les écoles en termes d'égalité, d'équité et d'absence de discrimination de toute sorte.

Atelier n°6

Les liens aux autres établissements d'enseignement supérieur

Commission Formation et recherche

[animé par David Cascaro, directeur de la Haute école des arts du Rhin]

Étaient présents

Fanchon Deflaux
Aurélie Bruhl
Cyril Crignon
Anthony Lenoir
Isabelle Lombardot
Jean Paul Ponthot
Antoine Idier
Rémi Dufay
Katia Schneller
Julien Cadoret
Dominique Boulard
Didier Larnac
Delphine Chaix
Philippe Hardy
Bernadette Abiven
Jean Michel Géridan
Laurence Martin
Philippe Reitz
Christelle Kirchstetter
Sergeï Wolkonsky
Christian Debize
Sonia Criton
Victor Hamonic
David Cascaro

Contexte

La loi du 22 juillet 2013 renforce le rôle de coordination du MESR tout en créant de nouveaux outils visant la définition de stratégies partagées avec l'ensemble des acteurs, au plan national et territorial. Une stratégie nationale de l'enseignement supérieur (STRANES) est créée, qui sera révisée tous les cinq ans et dont la mise en œuvre fera l'objet d'un rapport présenté tous les deux ans devant le Parlement. Ce document explicitera les attentes de la nation vis à vis de l'enseignement supérieur dans toutes ses composantes et intégrera une programmation pluriannuelle des moyens. La mission de coordination du service public de l'enseignement supérieur dévolue au MESR sera essentiellement mise en œuvre à travers la politique de site, les regroupements et la mise en place de stratégies territoriales, établies en lien avec les collectivités territoriales et les différents établissements des territoires visés, quelle que soit leur tutelle.

Les établissements sous seule tutelle du MESR ont l'obligation de coordonner leur offre de formation et leur stratégie de recherche et de transfert des résultats de la recherche, sur un territoire académique ou inter-académique et sur la base d'un projet partagé, selon l'une des trois modalités prévues par la loi : soit en fusionnant, soit en se regroupant, sous la forme d'une communauté d'universités et établissements ou par association (ex-rattachement) à un établissement public scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Les autres établissements d'enseignement supérieur peuvent participer aux regroupements. Ils ne doivent en tout état de cause pas en être exclus a priori. Les deux formes de regroupement préservent l'autonomie juridique et financière des établissements et représentent des opportunités de partenariats à examiner, notamment sur le plan de la recherche, de la vie étudiante, de l'ouverture à l'international, du développement du numérique, dans une logique territoriale.

Les communautés d'universités et établissements (ComUE)

Les communautés d'universités et établissements (ComUE) se substituent aux PRES. Ces communautés seront fondées sur un projet stratégique partagé par l'ensemble des établissements concernés et donneront lieu à l'élaboration d'un contrat de site comportant un « volet commun » à tous les établissements. Les contrats de site associent les collectivités territoriales et notamment les régions, prennent en compte les orientations des schémas régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Les ComUE ont le statut d'EPSCP, au même titre que les universités et fonctionneront par conséquent avec les organes de gouvernance liés à ce statut, ainsi qu'avec un conseil des membres. La participation à une ComUE est assortie d'un transfert de compétences et de moyens qui nécessite d'avoir atteint une certaine taille.

L'association à un EPSCP

La loi transforme le rattachement en « association » à un EPSCP (qui peut être la ComUE puisque celles-ci sont créées sous le statut d'EPSCP). Cette modalité de regroupement permet la coopération, sans transfert de compétences ni de moyens. Elle offre moins de garanties en termes de gouvernance que la participation comme membre à une ComUE.

Le Ministère de la culture et de la communication engage les écoles Culture, qu'elles aient été membres ou pas d'un PRES, à s'associer aux réflexions en cours au plan territorial, avec le soutien des DRAC en tant que de besoin, en étant vigilantes sur les points suivants :

- La participation aux débats préalables sur le contenu du projet partagé, puis à l'élaboration du volet commun des contrats de site, occasion d'explicitier l'apport des écoles Culture à la communauté, et de définir précisément les compétences et les moyens mis en commun, avec quels objectifs ;
- Les règles de gouvernance : les statuts de la ComUE, qui doivent être adoptés par les CA des établissements membres, quelle que soit leur tutelle, doivent notamment spécifier les compétences et la composition du Conseil des membres, où il convient que chaque membre ait un siège. Le rôle des écoles dans le CA de la ComUE étant d'autant plus significatif que le nombre de membres sera plus grand (à partir de 11 membres, la représentation des établissements membres peut atteindre 40 % : L.718-11), l'entrée de chaque établissement comme membre à part entière doit être privilégiée plutôt qu'une entrée groupée entre plusieurs établissements Culture. Il est précisé que la distinction qui valait pour les PRES entre membres « fondateurs » ou membres « associés » (dans un sens qui n'est pas celui de la loi du 22 juillet) ne subsiste pas pour les ComUE.

Tour de table

L'atelier a permis de faire le tour des situations de chaque école dans l'actualité des liens aux universités et grandes écoles (ComUE, fusion, association), sans développer les liens très nombreux qui existent à l'international et les conventions existantes avec les universités.

ESA Nîmes

- membre fondateur de l'ex-PRES
- Intégration du président de l'Université dans le CA de l'EPCC, situation favorable pour le développement des relations avec l'ensemble des acteurs du champ académique dans le contexte de la ComUE. L'école d'art est elle-même intégrée dans le CA de l'Université.
- Ticket d'entrée : 6500€
- Des partenariats entre les établissements culture de la région Languedoc Roussillon : ENSAD, école d'architecture...

ESBA Montpellier

- Difficultés relationnelles avec l'UFR Arts Plastiques. Position Attentiste par rapport au coût du ticket d'entrée au sein de la ComUE
- Les liens avec les établissements culture de la région Languedoc Roussillon s'installent, des échanges conventionnés avec l'Université Paris Ouest existent ainsi que des échanges avec des enseignants de l'Université de Montpellier mais rien avec l'UFR Arts Plastiques.

EESAB Brest-Lorient-Quimper-Rennes

- Participation à la Conférence des Grande Ecoles. Membre associé à l'UEB Université de Bretagne (ancien PRES).
- Ticket d'entrée : 10 000€
- Des échanges avec l'Université UBL (la ComUE Bretagne Pays de la Loire – Philippe Hardy est membre du comité de pilotage), écoles d'ingénieurs, labos. Projets collaboratifs et pluridisciplinaires.
- Un doctorat européen de création entre la Hollande, l'Autriche et la Belgique est en projet.
- Dans le contexte de la ComUE Bretagne Pays de la Loire, des relations fonctionnelles entre les écoles d'art de Bretagne et des Pays de la Loire sont envisagées.

ENSAPC Cergy

- L'ENSAPC est membre fondateur de la ComUE Université Paris Seine. C'est dans ce cadre qu'il y a des relations avec l'Université de Cergy Pontoise ; mais la ComUE comprend également l'ESSEC, des écoles d'ingénieur, etc.
- Au sein de la ComUE se trouvent trois pôles : ingénierie, management et créativité. Le pôle créativité correspond à l'Institut de la création, et regroupe l'École nationale d'architecture de Versailles et l'École nationale de Paysage.

ENSA Nancy

- Le projet ARTEM comme contexte de départ. Partenariat conventionné avec l'Institut National Polytechnique de Lorraine (INPL) qui ayant fusionné avec Nancy 1, Nancy 2 et l'université de Metz constitue désormais l'Université de Lorraine, ce qui signifie que, par glissement, l'ENSAN se trouve déjà au sein de l'université.
- Pas de ComUE en Lorraine mais un pôle Lorraine d'enseignement supérieur (PLES) dont les objectifs sont l'affirmation de l'identité régionale de l'enseignement supérieur, l'organisation d'une offre de formation lisible et articulée, des axes de coopération internationale.
- Pas de ticket d'entrée pour l'instant.
- La ville de Nancy étant la seule en région à avoir deux écoles nationales art et architecture, il apparaît comme naturel qu'un partenariat conventionné de coopération (intégrant de multiples aspects) ait été signé en octobre 2013 avec la ministre de la Culture. Les deux établissements disposent chacun d'un siège au sein du PLES.

ESAM Caen Cherbourg

Des échanges avec l'université mais peu d'informations précises sur la nature des relations avec les partenaires académiques.

ESA Clermont-Ferrand

- Format : association d'établissements avec 2 niveaux d'engagement : être au cœur du dispositif en intégrant le CEA - Conseil des Etablissements Associés (chargé de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de site), ou en périphérie dans le CESRA – Conférence de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en Auvergne – pour contribuer à la réflexion stratégique (regroupera les établissements supérieurs qui ne veulent pas être dans le CEA, les collectivités territoriales et les partenaires socio-économiques)
- L'ESACM était membre associé du PRES. L'école est plutôt démarchée pour intégrer le CEA mais sans que soient précisés en amont le montant des frais d'adhésion et surtout le mode de gouvernance adopté (poids dans les décisions : au prorata du nombre d'étudiants ou 1 établissement = 1 voix ?). Le pré-contrat de site est de plus très éloigné des préoccupations des ESA (difficile de trouver sa place dans les axes de développement prioritaire et stratégiques proposés...).
- Prérequis pour faire partie du CEA. Au-delà des conventions de partenariats existant déjà entre l'ESACM et les établissements d'enseignement supérieur du territoire, intégrer le CEA suppose qu'il y ait une volonté mutuelle de mettre en commun les métiers, les moyens adéquates, les décisions stratégiques (selon l'actuel président du PRES : la recherche, la formation, la vie étudiante seraient discutés de « façon significative et organisée ». Selon lui, pour qu'il y ait gouvernance, il faut qu'il y ait des dénominateurs communs et donc pas trop d'hétérogénéité).

ESA Besançon

Deux universités sont réunies, aucun autre établissement n'appartient au cercle des universités, il existe cependant de bonnes relations avec les écoles d'ingénieur. Notamment l'École de commerce et l'École d'ingénieur de Dijon. Une collaboration a été installée avec le laboratoire de sémiologie dont deux membres sont invités au Conseil scientifique de l'école d'art. Des personnalités de l'Université siègent au CA de l'école. Un Diplôme Universitaire (D.U) est envisagé : Art Danse et Performance en association avec le Centre National de Belfort.

ESAP Monaco

- Un rapprochement a été engagé avec l'Université Paris-Sorbonne (Paris 4), en correspondance avec les spécificités du Pavillon Bosio. Séminaires, workshops, expositions, mouvements des étudiants entre Paris 4 et le Pavillon Bosio.
- En fonction des axes et programmes de recherches (scénographie d'exposition, scénographie de spectacle et d'art vivant), des relations ont été établies entre des écoles supérieures d'art et des universités partenaires. À titre d'exemples : l'UDK de Berlin, l'ENSAV-La Cambre à Bruxelles, la Toneelacademie de Maastricht.

ESA Aix en Provence

- Pas de ComUE envisagée pour l'instant. Les collaborations avec l'université s'installent dans des conventions cadres.
- Une thèse doctorale de création est envisagée dans un format de co-diplomation avec l'école doctorale ad hoc. Des relations se développent entre le laboratoire Locus Sonus et le laboratoire Astram.
- Une convention existe depuis 9 ans avec l'Université de Chicago, elle permet notamment l'existence de workshops animés par les enseignants de l'école. D'autres collaborations telles que celle avec l'École d'Avignon et l'école des beaux-arts d'Alexandrie permet d'envisager un post-master entre Avignon, Alexandrie et Aix en Provence.

EBABX Bordeaux

- L'école d'art est membre associé du PRES qui regroupe les 3 universités de Bordeaux Il est programmé la transformation du PRES en ComUE, les statuts n'ont pas encore été votés.
- L'école appartient également à la Conférence des Grandes Ecoles, avec notamment l'école nationale supérieure d'architecture, l'ENSAM, etc.

ENSP Arles

L'école prépare un doctorat de pratique avec l'Université d'Aix Marseille. Par ailleurs une collaboration sur les pratiques de l'écriture et la photographie se met en place avec l'Ensba Lyon.

ESAD Marseille

Préparation d'un doctorat avec l'université de Marseille. Le régime d'une codirection de thèse est envisagé.

ESA Avignon

Pas de relation avec le PRES. Prise de fonction récente de l'actuelle direction.

ESA Biarritz

Le projet de positionnement de l'école comme membre associé reste en stand-by. Le cursus court ne permettant pas actuellement de poursuivre une démarche d'intégration pour cette école au sein de la ComUE de la région Aquitaine.

ESBA TALM Tours Angers Le Mans

- Participation aux deux PRES puisqu'établissement interrégional. Membre associé des futures ComUE
- Ticket d'entrée, respectivement, 10 000€ et 1000€
- La perspective de l'association entre les deux ComUE UBL et UNAM (Bretagne et Pays de la Loire) engage TALM dans une relation fonctionnelle avec les écoles d'art de Bretagne et Pays de la Loire.
- Nombreuses relations conventionnées avec les universités et écoles d'ingénieurs, sur le plan local comme national. Workshops, voyages d'études, séminaires, enseignements croisés, ARC, labo de langues étrangères, constituent l'essentiel des formats collaboratifs. Participation au pôle d'excellence acoustique sur Le Mans dans le cadre de l'Institut Européen d'Acoustique.
- Co-diplomation à l'étude du cursus en Design sonore avec l'Université du Maine et doctorat en acoustique design sonore et création à suivre.
- Relations avec des universités à l'international qui visent : création de post master. Co-diplomation au grade master avec l'Université du Canada Au Québec (UCAQ) et doctorat avec des Instituts et Universités aux USA et en Israël.

HEAR Strasbourg-Mulhouse

- L'université de Strasbourg a fusionné ses trois composantes et une convention d'association l'unit, dans le cadre du site, à l'université de Haute Alsace (Mulhouse), aux écoles d'ingénieur INSA et ENGEES, à l'école d'architecture ENSAS et à la Bibliothèque nationale universitaire.
- La HEAR étudie l'opportunité d'une convention dans le cadre de cet ensemble sachant qu'elle a noué avec les deux universités plusieurs conventions bilatérales et a bénéficié à ce titre de l'aide à la structuration des partenariats.

Autre exemple issu du groupe de travail du ministère de la Culture organisé le 3 décembre 2013 : l'Université Lyon St-Étienne

- Le contexte : beaucoup d'écoles, grandes et moyennes, dont plusieurs écoles Culture + écoles MENSUR du secteur culturel (ENSATT, ENSSIB) avec 4 universités, soit 20 membres + 4 à venir dont 3 Culture (ENSBAL, ENSASE, ESADSE)
- Le choix : proposer la culture et la création comme objectif stratégique. Conséquence : les 8 écoles du secteur culturel sont parmi les 24 membres, où elles comptent pour 8 et non pour 1. La compétence Culture est dorénavant ajoutée aux 12 autres. Le rapprochement entre écoles est une force.
- Les attentes : une aide du ministère est indispensable sur la question du contrat de site.

Synthèse

La proximité géographique est favorable (les territoires petits facilitent les échanges mais ne peut constituer une règle : nombreux partenariats internationaux et nombreuses conventions entre établissements parfois très distants)

Modalités variées de liens : ComUE, conventions d'association, conventions de partenariat et parfois pas de convention

Intégration réciproque des CA des universités et des CA des écoles

Rapprochements croissants avec les grandes écoles (CGE et CRGE)

Rapprochements des établissements d'enseignement supérieur culture entre eux pour faire poids (archi, spectacle vivants)
Deux cas de doctorats de création, après SACRE, à Arles-Aix-Marseille et Rennes
Cas d'ensembles universitaires très importants en Rhône Alpes et Bretagne-Loire
Une aide du ministère est indispensable au niveau des négociations pour les contrats de site
Certaines écoles ne trouvent pas leur place dans des regroupements très conséquents ou qui se font sans elles. Les établissements du MENSUR ont tendance à "rester entre eux".
Question du financement des régions : sachant que les EPCC sont pour moitié cofinancés par les régions, quel avenir pour ce financement, les régions pouvant flécher les ComUE ?

Atelier n°8

Développement économique

Commission Administration et finances

[animé par Hervé Alexandre, secrétaire général de l'École d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux]

Intervenant (visioconférence) : Jean-Michel Le Pimpec, directeur général des services, Université de Bretagne Sud

Étaient présents :

Benoît Poche
Mathieu Ducoudray
Hubert Marcelly
Nathalie Gentilhomme
Didier Le Cornec
Eric Balicki
Philippe Campos
Estelle Pagès
Pascal Humbert
Colin Gril
Samuel Weddle
Eric Lengereau
Mélanie Marchal
Modesta Arripe
Valérie Millet
Jacques Norigeon
Daniel Valade
Frédérique Rutyna
Marc Besancenot
Jean Philippe Halgand
Valérie Delolme
Danièle Yvergniaux
Hervé Alexandre
Maud Le Garzic

Après le passage en EPCC, prise d'autonomie comparable à celle des universités dans le cadre de la loi LRU, les écoles d'art doivent réfléchir à un modèle économique viable qui respecte leurs spécificités pédagogiques. Les contributions financières diminuant, et ce souvent depuis 2012 dans de nombreuses écoles, alors que les budgets augmentent, la question se posera très sérieusement dès 2015.

Les établissements vont devoir se mettre autour de la table avec les partenaires sociaux pour réfléchir aux leviers d'action possibles et s'accorder sur des concessions. Il s'agit de trouver une juste voie entre plusieurs injonctions qui sont paradoxales : la tutelle pédagogique du ministère de la Culture eu égard aux contenus des formations et des diplômes, les réquisits du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) et de l'AERES sur le statut des enseignants et de la recherche, et les velléités et capacités d'engagement financier des collectivités territoriales, en particulier les villes et EPCI. Nous devons nous emparer de ce problème sans tabou.

Pour enclencher la discussion, la commission a invité Jean-Michel Le Pimpec, Directeur général des services de l'Université de Bretagne Sud, afin qu'il nous fasse part de son expérience suite à la mise en application de la Loi LRU.

1. Intervention de Jean-Michel Le Pimpec

Le passage aux responsabilités et compétences élargies s'est fait en 2010, en application de la loi LRU de juillet 2007. Après évaluation de la situation par le MENESR et les inspections, une enveloppe budgétaire liée à la situation effectivement constatée à l'instant t (nombre d'emplois actuellement pourvus) a été fixée : le socle des emplois a déterminé le socle des dotations (photographie d'une université bien différente de ce qu'elle devra toutefois être suite à la prise l'autonomie...). Une enveloppe incitative a tout de même été distribuée pour accompagner la mutation.

Les universités ont dû renforcer leur DRH et acquérir des outils, notamment de gestion prévisionnelle. De plus, les évolutions du GVT, les changements de postes, les régimes indemnitaires sont désormais des dépenses de l'établissement.

L'UBS a lancé une alerte dès 2011 et il s'est avéré que l'établissement a connu de réelles difficultés à construire le budget 2012. C'est ainsi que l'UBS décida, en octobre 2011, de respecter un certain nombre de **mesures d'austérité** :

- Examen systématique des demandes de remplacement, des besoins en termes de nouveaux postes à créer, incitation aux mutations ;
- Gel des postes (impensable avant) : non remplacement des enseignants et des enseignants-chercheurs qui quittent définitivement l'établissement (retraite ou autre) ;
- Création d'une commission mensuelle de suivi de la masse salariale pour expliquer toutes les variations des coûts et trouver des solutions ;
- Suivi constant de la part des dépenses RH par rapport au budget global (actuellement 78% à l'UBS, ce qui est dans la norme : les universités estiment que le niveau d'alerte est atteint à 82%).

La prise d'autonomie et la détermination d'une dotation financière fixe ont forcé les universités à se responsabiliser et à rationaliser leur fonctionnement par rapport à leurs objectifs et à leurs besoins (notamment en termes de matériels, locaux équipements, fluides...). Toutefois, une limite existe : il ne faut pas que les implications pédagogiques ou de recherche soient trop élevées.

Conséquences pédagogiques relevées à l'heure actuelle à l'UBS :

- Assez faibles pour l'instant, même si de plus en plus d'enseignants-chercheurs n'ont plus le temps de faire de recherche (censée représenter 50% de leur temps de travail) ;
- L'UBS a réussi à diluer la perte de postes sur toutes les UFR : le potentiel d'enseignement n'a pas encore été trop amputé ;
- Des difficultés s'annoncent en revanche au sein de formations connaissant plusieurs départs simultanés ou proches dans le temps ;
- Un travail sur les formations à faible effectif est également à faire, car ce sont elles qui sont réellement en danger : les politiques de sites dans le cadre des ComUE vont commencer par là quand elles vont rationaliser la carte des formations.

Tous les directeurs de composantes ont joué le jeu à l'UBS. Il n'y a pas eu de conflit pour l'instant car les pertes ont été diluées. Le taux d'encadrement dans les IUT n'a par exemple pas été touché. L'université leur avait donné des garanties.

Mais, on ne peut pas réduire les enseignements à peau de chagrin. Par conséquent les enseignants sont quasiment tous en sur-service et avec des charges administratives trop importantes. **C'est donc d'abord l'activité de recherche qui pâtit de la situation.** La plupart des universités ne peuvent pas non plus payer toutes les heures supplémentaires. Or, l'heure étant à la rationalisation de la carte des formations au niveau régional et national, et donc à une **concurrence accrue**, les formations les plus faibles et vidées de leur substance, qui subissent trop de gels de postes ou de baisses de dotations, ne pourront pas être compétitives.

La ComUE Bretagne Pays de la Loire (l'Université Bretagne Loire – UBL) va paradoxalement peut-être permettre de conserver les formations à faibles effectifs en les regroupant sur un seul site (par exemple la philosophie qui existe à Rennes, à Brest et à Nantes). Les regroupements ne vont pas empêcher cependant la suppression de certains Masters et Doctorats. Ce sont les premiers cycles qui devraient ne pas être trop touchés, d' moins à moyen terme.

On doit par ailleurs s'attendre à ce que les ComUE permettent des mutualisations de moyens et un partage de ressources (data centers...). Mais l'inquiétude, c'est que l'effet « usine à gaz » (avec la refonte administrative, informatique mais aussi des départements, UFR, écoles doctorales et équipes de recherche) induise un surcoût élevé qui au mieux annule ces économies d'échelle.

Modèle économique :

- Augmentation mécanique des dépenses de RH : effet cumulatif non compensé du GVT ;
- Un examen de tous les postes de dépenses : énergie, fonctions support, heures complémentaires... ;
- Ressources stables : 82% État, 7% collectivités et UE, 11% ressources propres ;
- Peu de marge d'augmentation des ressources non affectées ;
- Donc des ressources propres qu'il faut augmenter : la taxe d'apprentissage n'est qu'un levier anecdotique ; en revanche, la formation continue, des DU plus chers, l'apprentissage, les contrats de professionnalisation sont des options à envisager sérieusement, de même que l'augmentation des droits d'inscription.

Sans des réformes en profondeur tant dans les dépenses que dans les recettes, et donc *in fine* la suppression ou le regroupement territorial de formations, le modèle est à bout de souffle.

S'agissant de la loi de décentralisation et des futurs pouvoirs que les régions pourraient avoir vis-à-vis de l'enseignement supérieur, les universitaires ne sont pas enthousiastes à l'idée que des collectivités locales aient tant de prérogatives sur l'enseignement supérieur et la recherche, car le « localisme » est par principe incompatible avec les principes de liberté de l'enseignement supérieur et d'autonomie de la recherche, l'Etat en était le garant. C'est pour cette raison que le milieu

universitaire ne souhaiterait pas au final revenir en arrière et sont satisfaits de l'autonomie des universités acquise par la loi LRU, même s'ils déplorent la manière dont cela a été mis en place et le désengagement financier de l'Etat. Ils sont maintenant autonomes pour créer de nouveaux diplômes et modifier les postes. Mais ils tiennent à la liberté de la recherche et aux corps nationaux, et ne souhaitent se soumettre à des tutelles plus indésirables encore que celle du passé.

2. Discussions

L'objectif de l'atelier est d'enclencher une discussion entre les écoles et au sein de leurs équipes sur la manière de construire et de faire vivre de nouveaux modèles économiques pour les ESA, en abordant les leviers d'action possibles, mais également leurs impacts, incidences, inscriptions statutaires et conditions de mises en œuvre. Chaque école doit aussi réfléchir à sa propre situation singulière au regard des autres, à l'aide, dans un premier temps, du tableau des indicateurs physiques et financiers réalisé par l'ANdEA. Les écarts doivent pouvoir être justifiés quantitativement ou qualitativement. Il s'agit, individuellement et collectivement, de préparer nos arguments et notre défense.

Voici la liste non exhaustive de leviers qui ont été soulevés et qui doivent être étudiés.

1) Des leviers en dépenses

Les dépenses RH :

- Agir sur les politiques d'avancement de carrière, pour les personnels titulaires et contractuels : renégociations paritaires, marges, impacts ;
- Agir sur les politiques de recrutement et niveaux de salaires d'entrée : garder la capacité de choix de compétences hors pensée *a priori* comptable, des organigrammes et fiches de postes ciblés en conséquence ;
- Agir sur le taux d'encadrement en personnels enseignants et non enseignants lors des départs en retraite ou autres : quelles normes et quels « standards » pour quelles révisions des projets pédagogiques et de leur mise en œuvre ? quelle compatibilité avec les normes et critères des ministères Culture/Enseignement Sup/Intérieur mais également avec les nouvelles contraintes de la réforme de l'Etat et de la future réforme possible du statut des PEA ? ;
- Augmenter le recrutement de contractuels et d'intervenants ponctuels.

Les dépenses de fonctionnement :

Les établissements connaissent des situations très diverses et sont parfois dans des proportions très variables en situation de prestation de services vis-à-vis de leurs collectivités d'origine : poser un cadre d'achèvement de cette autonomisation et des transferts de recettes accompagnant les transferts de charges, cadre partagé au plan national.

2) Des leviers en recettes

- L'inscription statutaire des contributions des collectivités et de l'Etat à consolider et à chiffrer dans le cadre de contrats d'objectifs pluriannuels ? Notons que les écoles n'ont pas de poids pour exiger des contributeurs qu'ils respectent les sommes indiquées dans les statuts... ;
- Trouver un accord pour une indexation des contributions sur des critères identifiés et inscrits statutairement ? ;
- Droits d'inscription : vers des propositions nationales par rapport à une hausse des tarifs, qui s'accompagnerait d'un réel travail sur le niveau des bourses, sortir toute réduction tarifaire de la gestion des ESA et confier aux CROUS les remboursements de droits si les étudiants sont boursiers ? ;
- Nommer/chiffrer les possibles sur la taxe d'apprentissage et le mécénat, oser le poser en termes politiques et non économiques ;
- Activation experte des dispositifs européens et internationaux de financement ? ;
- Poser les termes de la formation continue et de la VAE contractualisées avec les organismes prescripteurs : miroir aux alouettes ? usine à gaz ou réelle source de recettes ? impact territorial et politique ? moyen de réaffectation de postes et de compétences ? quels seraient les besoins du point de vue des usagers potentiels ? comment une cohabitation des publics de la formation initiale et de la formation continue pourrait-elle être mise en œuvre (les coûts de gestion semblant trop élevés pour se passer de cette mutualisation) ? ;
- Impact de la place des ESA dans les ComUE pour prétendre à de nouveaux financements et contreparties (au regard du coût d'entrée) ?

3) Quelles garanties ? Quelles contractualisations ?

Certains leviers pourront être inscrits dans une proposition de réforme du statut d'EPCC.

Les nouvelles compétences des métropoles/collectivités dans l'acte à venir de décentralisation : en fonction des options choisies par le législateur, les obligations et structurations des nouvelles collectivités seront très différentes avec des relations contractuelles aux EPCC à redéfinir : quels impacts sur les engagements financiers ?

Les ESA dans les ComUE, mais aussi les ComUE dans les EPCC pour asseoir des engagements financiers ?

Table ronde n°1

Les écoles d'art en EPCC : un premier bilan

Modérateur : Emmanuel Tibloux, directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon et président de l'ANdEA

Intervenants :

- _Jean-Luc Bohl, président de l'École supérieure d'art de Lorraine, président de Metz Métropole
- _Georges Kepenekian, président de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, premier adjoint au Maire de Lyon
- _Hubert Marcelly, artiste et enseignant à l'École supérieure d'art de l'agglomération d'Annecy
- _Dalia Messara, secrétaire générale de l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence

Emmanuel Tibloux introduit la table ronde de la façon suivante :

Trois ans après la création des premiers EPCC écoles supérieures d'art, le moment est venu de dresser un premier bilan. Les éléments dont on peut disposer proviennent de deux sources : le retour d'expérience des écoles et le rapport rendu par la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat en décembre 2012. Le bilan est contrasté. Si l'on peut assurément verser un certain nombre d'éléments au registre des profits, un certain nombre de critiques et d'inquiétudes ont été identifiées.

Parmi les **points positifs**, on peut assurément citer :

- la garantie acquise de l'autonomie juridique, condition de l'attribution du grade de Master au DNSEP,
- une certaine souplesse de fonctionnement,
- le dégagement d'un vrai champ d'action pour le directeur,
- la professionnalisation de structures qui se sont dotées de fonctions stratégiques qui n'étaient pas toujours intégrées dans les écoles : chargés de communication, des relations internationales, du suivi de l'insertion professionnelle, etc.,
- la qualité et le rayonnement actuels des établissements d'enseignement supérieurs artistiques.

L'EPCC est donc un outil qui fonctionne et le niveau des écoles est bon.

Mais plus nombreuses sont les **interrogations et les inquiétudes, voire les critiques**. Celles-ci portent principalement sur les aspects suivants :

- le **rythme et les conditions** dans lesquels s'est effectué le passage à l'EPCC pour la plupart des 31 établissements regroupant les 54 ESA : dans le dévoiement de l'esprit de la loi sur les EPCC (loi de 2002, modifiée en 2006), qui repose sur le principe du volontariat des partenaires quand il a fallu répondre à une injonction ; un changement de statut « à marche forcée » a-t-on coutume de dire pour rendre compte de l'accélération brutale du calendrier qui fut le nôtre ;
- les **aspects financiers** : la sous-estimation du coût du passage à l'EPCC, qu'on évaluait semble-t-il à 10% au moment de l'opération et qu'on situe plutôt aujourd'hui, avec le recul, à environ 20%, et la minoration des coûts incompressibles d'augmentation de la masse salariale (GVT) que les EPCC ne peuvent assumer sur leurs ressources propres et qui produit le fameux « effet ciseau » que nous connaissons tous ;
- plusieurs **aspects structurels** qui prennent souvent la forme de contradictions génératrices de tensions et donc de recherche d'équilibres :
 - contradiction entre la logique de la fonction publique, avec la lourdeur et les contraintes incontournables qui sont les siennes, et la logique de l'autonomie, avec la liberté d'action et la vigilance budgétaire qu'elle implique – ce qui pose une question de fond essentielle : l'outil juridique EPCC est-il adapté au projet pédagogique et artistique qui doit être celui d'une école d'art ? (« l'outil a supplanté le projet », a pu écrire l'un de nos administrateurs) ;
 - hiatus – mais qui n'est pas tant propre aux EPCC qu'aux temps présents – entre le poids économique assumé par les collectivités qui sont les financeurs très largement majoritaires et le poids politique assumé par l'Etat qui fixe le cadre et les normes de l'enseignement artistique ;
 - contradiction entre un outil qui a été conçu comme un outil au service de la politique culturelle territoriale et la mission d'enseignement supérieur des écoles d'art. Cette contradiction s'incarne notamment dans le fait que la loi sur les EPCC prévoit une représentation majoritaire des collectivités au conseil d'administration, quand c'est une représentation majoritaire des personnels enseignants, non

enseignants et étudiants qui prévaut dans les établissements relevant du MENESR, si bien que certains en viennent à questionner l'adéquation du statut d'EPCC aux spécificités de l'enseignement supérieur.

Georges Kepenekian : Le nouveau statut d'EPCC a dynamisé l'école, qui a maintenant plus de visibilité dans la ville, en étant mieux intégrée. La marge de manœuvre plus importante accordée aux directeurs des établissements est une très bonne chose aussi et il ne me semble pas que ces derniers doivent nécessairement être recrutés parmi le corps enseignant mais parmi les pair-e-s du monde de l'art en général. De même, il me semble important, tout en favorisant l'intervention de pair-e-s extérieur-e-s, que les directeurs ne soient pas recrutés par les enseignants de l'école concernée. La situation est en effet un peu différente de celle des universités où les enseignants sont salariés de l'Etat. Le syndicalisme doit en outre probablement se réinventer et les conseils scientifique et pédagogiques être renforcés, rendus obligatoires en qualité d'instances structurantes pour les écoles d'art, avec des enseignants et des étudiants en leur sein. S'agissant de la présidence des écoles, peut-être serait-il préférable qu'elle soit *in fine* attribuée à des personnalités qualifiées, même s'il est important qu'à moyen terme les élus restent engagés à cet endroit. Au-delà de ces aspects statutaires qui je l'espère pourront être améliorés par la loi, il est important de préserver les spécificités des écoles d'art tout en rejoignant les dynamiques de l'enseignement supérieur.

Dalia Messara : Le passage à l'EPCC a induit une charge énorme de travail pour les administrateurs et secrétaires généraux des établissements. Leur tâche, qui n'est pas simple, n'est aidée en rien par la fragilité économique que connaissent les écoles. L'administrateur est noyé sous des tâches purement statutaires et réglementaires qui l'éloignent du terrain. Dalia Messara souhaite profiter de cette occasion qui lui est offerte pour en appeler à la volonté politique des présidents afin que leur engagement perdure ou soit renforcé. Car les écoles, ce sont des projets et des personnes, mais aussi des diplômés devant respecter des contraintes de qualité.

Emmanuel Tibloux : Les dotations ne sont en effet pas suffisantes pour financer le surcroît de tâches administratives.

Hubert Marcelly regrette qu'un étudiant n'ait pas été invité à participer à cette table ronde. En qualité de membre du CA de l'ESAAA, et ayant déjà assuré la fonction de directeur par intérim, il caractérise le fonctionnement d'un conseil d'administration d'une école d'art par l'assujettissement et le consentement. Il attendait de cette instance qu'elle gouverne tout en débattant régulièrement du projet général de l'école, qu'elle soit propice à la controverse et qu'elle organise sa propre critique. Or les ordres du jour sont encombrés par l'ampleur des tâches administratives et les personnalités qualifiées sont peu présentes car peu compétentes à cet endroit. Cela prive les élus des éléments pour véritablement comprendre les projets. Il serait bon d'injecter du conseil scientifique dans le conseil d'administration. En privant les élus territoriaux des contenus pédagogiques, des formes hésitantes, des tentatives hasardeuses, des recherches, des essais et de tout ce qui n'est pas programmable et qui advient, nous les privons aussi de toute compréhension de la nature des budgets qui leur sont associés comme de la liberté de leur usage.

Emmanuel Tibloux répond qu'il est normal qu'un conseil d'administration soit dévolu à l'administratif.

Jean-Luc Bohl n'a pas l'impression que des choses soient cachées aux élus.

Georges Kepenekian fait remarquer qu'au contraire, il apparaît plutôt que lorsque les écoles étaient en régie, paradoxalement l' élu était maintenu à distance des écoles d'art. Aujourd'hui les partenaires publics débattent ensemble et avec les acteurs du projet. Il est important que le binôme président-directeur fonctionne bien. Et si le conseil d'administration est bien évidemment dédié aux questions administratives, à Lyon par exemple, pour contrebalancer cet état de fait, chaque réunion du CA est ouverte par une question concrète sur un projet particulier de l'école.

Dahlia Messara indique que l'école d'Aix-en-Provence essaie aussi d'expliquer toutes les décisions de CA au regard des projets. Même si les tâches de gestion sont très importantes, l'autonomie de l'EPCC a permis il est vrai que le projet de l'école soit mieux compris par les financeurs.

Bernhard Rüdiger ajoute que les enseignants qui sont présents au CA ont pour mission d'être pédagogues et de communiquer aux élus ce qui se passe au quotidien dans l'école. Toutefois, dans de nombreux cas, les élus qui siègent au CA pourraient être mieux choisis.

Mathieu Ducoudray souligne que les écoles d'art, établissements autonomes rattachés à la fonction publique territoriale, sont soumises à des logiques contradictoires. Le financeur principal (l'ancienne collectivité de tutelle) va avoir naturellement tendance, lors des arbitrages budgétaires et surtout en période de crise, à consolider en priorité ses propres contraintes financières. L'actualisation des dotations financières risque de ne pas être à la hauteur de l'augmentation structurelle des charges de personnel (le GVT). Les contraintes réglementaires de la fonction publique territoriale pèsent d'autant plus sur les écoles d'art que ces dernières sont des établissements modestes avec de petites équipes administratives. Les nouvelles responsabilités administratives pèsent ainsi sur des équipes pléthoriques dont le temps de travail est principalement consacré à "faire tourner la machine". Face à une réduction de leurs recettes structurelles, quelle sera la stratégie des écoles d'art ?

1 – Baisse des dépenses. Les dépenses de personnel représentant 70 à 90% des budgets des écoles d'art, la variable d'ajustement économique se portera nécessairement sur le personnel.

2 – Recherche d'autres sources de financements. L'École d'art devra mener une politique active de recherche de financements et de développement de son activité. Elle doit pouvoir bénéficier d'une équipe administrative dédiée ou sinon recruter.

Table ronde n°2

L'école d'art, un investissement pour les territoires

Modératrice : Nathalie Filser, directrice de l'École supérieure d'art de Lorraine

Intervenants :

_Olivier Bianchi, président de l'École supérieure d'art de Clermont Métropole, Maire de Clermont-Ferrand et président de Clermont Communauté

_Michel Heinrich, vice-président de l'École supérieure d'art de Lorraine, Député Maire d'Épinal

_Elsa Mazeau, artiste et enseignante à l'École supérieure d'art des Pyrénées

_Eric Balicki, administrateur de l'École supérieure d'art et de design de Reims

La table ronde est constituée d'« investisseurs - financeurs » – collectivités territoriales – et d'« offreurs » – écoles d'art et artistes. Nathalie Filser remercie de leur présence les intervenants en citant leur nom et en leur proposant un tour de table pour expliquer d'où chacun s'exprime par rapport au thème de la table ronde.

En qualité d'administrateur, Eric Balicki se présente comme le garant des bonnes pratiques et le facilitateur des relations entre les équipes de l'école. Faisant siens les propos de Dalia Messara, il insiste sur le fait que l'école d'art se caractérise aussi et surtout par un investissement des personnels et des étudiants qui donne tout son sens au projet pédagogique.

Michel Heinrich intervient sur cette table ronde en qualité de vice-président de l'ESAL au nom du site d'Épinal qui poursuit une tradition locale et dont le projet est très lisible pour la population. La ville d'Épinal soutient très fortement le projet.

Olivier Bianchi se présente également comme un défenseur volontariste de l'école d'art de Clermont-Ferrand, qui monte en puissance en lien étroit avec le territoire local. L'école d'art doit traduire la politique territoriale et fonctionner comme un marqueur de la créativité de la ville.

Elsa Mazeau insiste aussi sur cet aller-retour entre l'intérieur et l'extérieur de l'école qui contribue à donner toute sa singularité au projet pédagogique. Toutefois, si le territoire nourrit le projet de l'école, le côté « intérieur » doit également être nourri en favorisant la diversité des points de vue, le dynamisme et la qualité des recrutements des enseignants. Idem pour le recrutement des étudiants dont il faut encourager la diversité de provenance et des profils, par exemple en conservant cette possibilité d'accepter des étudiants qui n'ont pas le Baccalauréat.

Le thème posé est mentionné sans point d'interrogation : *l'école d'art, un investissement pour les territoires*. Nathalie Filser introduit toutefois la table ronde en reprenant une phrase énoncée la veille par Sergueï Wolkonsky : le désengagement de l'Etat sert d'exemple au désengagement des collectivités territoriales.

1 - La valeur ajoutée d'une école d'art pour les territoires

Nathalie Filser : Les écoles d'art dispensent des connaissances, un savoir-faire. Cet apprentissage, loin d'être fermé, donne des outils pour ouvrir ses utilisateurs, les artistes, au monde. Cette ouverture est le gage d'un dialogue, d'une interaction avec les territoires. L'école d'art est un point dans le maillage territorial qui tricote avec tous les partenaires possibles : entreprises, institutions artistiques et culturelles, autres lieux d'enseignement supérieur, etc. L'école d'art est aussi **une plus-value pour les artistes de la scène locale**, et les artistes sont eux-mêmes des acteurs du territoire.

Selon le commissariat général à l'égalité des territoires, l'investissement dont nous parlons est un élément d'appréciation. L'Observatoire des Territoires analyse ainsi les **dynamiques territoriales** à l'aune de plusieurs critères : compétitivité, attractivité, capacité d'entreprendre et innover, niveau d'éducation de la population, qualification de la main d'œuvre, qualité de l'environnement et du cadre de vie, sécurité... Par ailleurs, c'est dans le chapitre « développement durable » que l'on trouve la notion de développement du capital humain et la valorisation du potentiel d'emploi, mesurés par la part des jeunes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur et le taux d'emploi des 15-64 ans. En France, la part des jeunes de 25 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur dépasse 40%, plaçant la France parmi les pays les plus avancés de l'Europe ou de l'OCDE. L'Observatoire donne aussi, parmi les indicateurs, la dépense moyenne par étudiant dans l'enseignement supérieur (MENESR).

Les écoles d'art sont-elles des **éléments stratégiques** et si oui, en quoi sont-elles jugées essentielles à la vie, à l'attractivité ou à l'avenir des territoires ? Quel est le sens de cet investissement pour les territoires, pour les collectivités locales, pour les écoles mais aussi pour les artistes ?

Olivier Bianchi : Chaque territoire fait avec ce qu'il a et ce qu'il est. A Clermont-Ferrand, une entreprise du Cac40, Michelin, est implantée. C'est nécessairement un élément stratégique auquel la politique territoriale doit donner une importance. Ensuite, mettre ceci en connexion avec des foyers de création locaux relève d'une volonté politique. Nous ne recevons pas la diffusion de l'offre culturelle des réseaux nationaux mais nous voulons au contraire que Clermont soit une ville de création, d'où le besoin d'une filière et l'importance de posséder sur place une école supérieure d'art afin que les jeunes du territoire puissent être formés.

Elsa Mazeau : L'art est une discipline qui nous engage. Dans le monde dans lequel on vit, faire les choses soi-même fait déjà beaucoup sens. La mobilité des étudiants et des enseignants entre les écoles d'art y participe aussi (je pense aux programmes tels Erasmus). L'enseignement en école d'art reste singulier du fait de la qualité des recrutements d'enseignants aux parcours atypiques, aux personnalités variées et aux approches singulières de l'art. L'école d'art ne peut pas toujours répondre aux sollicitations immédiates d' « exposition » ou d' « événement ».

Eric Balicki souligne l'importance de créer un vrai milieu autour de l'école, sur le territoire, en positionnant le design comme un facteur d'attractivité et de développement économique du territoire. Par exemple, en créant des pépinières pour jeunes créateurs afin de faire en sorte que les jeunes diplômés restent sur le territoire après leur formation ou que d'autres viennent de l'extérieur. C'est ce que l'Esad de Reims a mis en place. L'objectif est aussi d'infiltrer la culture d'entreprise et, dans notre cas, de créer un besoin en design, dans le cadre de rencontres annuelles designers-entreprises co-organisées par la communauté d'agglomération, la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'école, mais aussi en développant des partenariats de recherche avec le monde de l'entreprise. Les dispositifs de formation professionnelle continue que les écoles d'art peuvent mettre en place sur des niches très spécifiques peuvent aussi permettre de participer à l'attractivité du territoire.

Nathalie Filser : Une école d'art, c'est un établissement d'enseignement supérieur et c'est aussi un acteur culturel. Ses subventions relèvent tantôt d'un secteur, tantôt de l'autre. **Quel est l'aspect le plus séduisant, le plus important pour les territoires et les investisseurs : l'enseignement supérieur ou la culture ? Quel rôle jouent les politiques culturelles ? L'insertion professionnelle des artistes sur les territoires est-elle une préoccupation ?** Imaginez-vous un territoire sans offre d'enseignement supérieur artistique ? D'un point de vue social, de l'apport d'un regard plus poétique, où se situe un plasticien ?

Olivier Bianchi : Il n'y a pas de fragilité structurelle de l'enseignement supérieur sur les territoires mais une conjoncture économique difficile. Il faut prouver l'utilité des écoles d'art et que celles-ci jouent aussi le jeu de la cité, qu'elles apportent quelque chose aux quartiers. Si les écoles sont volontaristes sur ce point, les élus doivent se battre ensemble à leurs côtés, les régions doivent s'investir pour mettre la pression sur l'Etat, par exemple sur des chantiers essentiels comme celui de la réforme du statut des enseignants.

S'agissant de l'insertion professionnelle sur le territoire, Michel Heinrich donne l'exemple d'Epinal qui a mis en œuvre un cluster autour de l'image. C'est stimulant pour l'école et cela l'oblige à évoluer. 85% des diplômés trouvent un emploi. Les collectivités peuvent mettre en place avec intelligence des liens entre l'école et le monde économique. Il faut tout de même par ailleurs bien avoir à l'esprit que les collectivités subissent une baisse des dotations et le poids du Glissement Vieillesse Technicité, d'où la nécessité de réfléchir ensemble à de nouvelles recettes. Le lien aux entreprises locales, via le mécénat et la taxe d'apprentissage est incontournable. Et si cette politique de développement est difficile à engranger de la part des écoles car elle demande une charge de travail importante en ressources humaines, les élus doivent y participer en créant des occasions et en jouant les intermédiaires.

Bernhard Rüdiger souligne en effet le rôle central que doivent jouer les élus pour accompagner la recherche de mécénat.

Eric Balicki souligne en effet que ces ressources provenant du monde économique sont très anecdotiques et chronophages. De plus, le contexte difficile accuse cela. A l'Esad de Reims cette année, les recettes issues du mécénat et de la taxe d'apprentissage ont baissé de 60% par exemple. De plus, il y a encore un important travail de sensibilisation des entreprises à effectuer car celles-ci veulent le plus souvent utiliser la créativité de l'école sans donner de contrepartie financière. Or on ne peut accepter que l'on vole les étudiants ni que l'école se substitue aux professionnels en exercice.

Elsa Mazeau : Les pratiques sont liées à l'expérimentation, loin des recettes, stratégies, et autre. La recherche artistique peut donc être très utile à d'autres domaines, sa force vient du fait de ne pas être contenue. À travers les projets et autres sollicitations auprès des étudiants, je suis vigilante à ce qu'ils investissent bien leur « projet » afin que ces nouveaux contextes leur proposent d'affirmer un positionnement. Quant au fait d'imaginer un territoire sans enseignement supérieur artistique, dans l'abécédaire de Gilles Deleuze, Claire Parnet lui demande si l'art est utile et il lui répond : « tu imagines le monde sans art ? Regarde déjà comment on se comporte, alors si il n'y a avait pas d'art ». Quant à la place de

l'artiste et du poétique, je répondrais que l'espace public est mon atelier. Il me positionne dans l'instant et dans la nécessité de construire dans l'urgence, avec ce qui est déjà là. S'agissant de l'insertion professionnelle, l'école d'art doit s'en préoccuper mais sans fermer les portes. Une école d'art est un véritable outil professionnel avec des équipements techniques, intellectuels et humains précieux. La réunion de différentes écoles en EPPC sur un même territoire permet aussi de diversifier les propositions d'options / formations variées et de réunir des équipements. L'école est un lieu où les pratiques s'inventent. Dans ce sens, il me paraît bon de ne poser aucune évidence quant aux outils employés (intellectuels et techniques) et de rester attentif. On peut difficilement prévoir comment évoluent ces professions artistiques et comment on peut se fabriquer les conditions économiques pour continuer à faire de l'art.

Nathalie Filser : La définition d'un territoire s'entend naturellement d'un point de vue géographique, ou encore tournée vers la notion générale de région. Elle s'entend aussi d'un point de vue culturel, définie par la relation culturelle d'un groupe avec le maillage de son espace ; le territoire peut être administratif, en tant qu'espace circonscrit d'action politique et de pouvoir ou d'influence. Une école d'art participe-t-elle à l'identité d'un territoire ? Quelles sont les limites du territoire ou des territoires pour lesquels les intervenants sont prêts à investir ou à s'investir ?

On peut également parler de la valeur ajoutée de l'école d'art en tant que **créateur de synergie**, considérant que l'école d'art est elle-même une composante d'écosystèmes. Considérons en effet que l'école d'art est un investissement durable en tant que composant d'un écosystème qui satisfait des besoins essentiels pour les êtres humains en contribuant à des conditions économiques, environnementales, sociales et culturelles d'existence au sein d'une société. À quels écosystèmes participe-t-elle ? Quel est le rôle d'une école d'art dans cette dynamique d'écosystèmes ?

Eric Balicki : le territoire est en effet d'abord défini par le périmètre des financeurs de l'école.

Olivier Bianchi : le territoire doit vivre de l'interactivité de ses composantes. L'école doit transformer le regard des habitants sur l'art contemporain et le territoire n'est pas non plus caractérisé uniquement par l'argent. Du point de vue de l'écu le territoire financier est un territoire d'intervention, mais dans le but d'élargir le territoire de rayonnement au niveau national et international. Les territoires locaux ne doivent pas fonctionner en circuit fermé et l'école d'art est un bon outil.

Elsa Mazeau : le territoire forge l'identité de l'école par la recherche collective qu'il va impliquer.

2 - L'investissement, les processus décisionnels de l'action publique, l'écosystème propre à une école d'art, l'autonomie des artistes

Nathalie Filser : Selon le vocabulaire de la comptabilité nationale, nous parlons d'un **investissement non directement productif**, voire improprement qualifié d'improductif (il concerne des biens et des services d'utilité publique – les écoles) et immatériel car il concerne des services recherche-développement, innovation... susceptibles d'apporter un développement futur. **Quel est l'écosystème nécessaire à une école d'art ? Quels sont les besoins et le biotope idéal à son fonctionnement durable ? Quelle est la nature de cet investissement ?** Financier, en nature (mise à disposition de locaux, mutualisation de services comme la communication...) et quel est le retour sur investissement ? Investir dans un projet, ou dans une école d'art revient à engager de l'argent en acceptant un certain risque. Jusqu'où les investisseurs sont-ils prêts à aller ? D'un point de vue financier, y a-t-il une limite et quelle est-elle ? D'un point de vue du partage de l'investissement, quels sont les autres soutiens attendus (Etat, Région, etc.) et ce partage de l'investissement est-il une condition *sine qua non* ? Qu'est-ce que cela implique pour tous ?

Mais l'investissement, c'est aussi :

- le fait pour un individu de mettre beaucoup de lui-même dans une action, un travail,
- un résultat acquis constituant une valeur, un bien : *ce diplôme, ce diplôme d'art, c'est un investissement pour l'avenir.*

Pour faire le lien avec la première table ronde, est-ce que le changement de statut des écoles a un effet sur l'investissement pour les territoires, et dans le cas où la présidence et/ou vice-présidence du Conseil d'administration est confiée à un élu est-ce un plus pour l'implication dans les territoires ?

Olivier Bianchi : Chacun doit savoir jouer son rôle, et en particulier le président. À Clermont nous avons essayé de comprendre les besoins de Michelin afin d'identifier des leviers qui seraient intéressants pour l'école, sans pour autant perdre notre âme. Mais cela demande de l'attention, du temps et une volonté politique de créer de la synergie et de créer les conditions d'un bon investissement selon l'intérêt bien compris. Il s'agit de prendre la chose très au sérieux et d'impliquer les enseignants et les étudiants sur le terrain. La mission première d'une école d'art, l'enseignement, a naturellement rejoint le fort besoin chez Michelin en termes de formation continue et d'éducation culturelle pour ses cadres. Or ce type de prestation, qui peut être mis en œuvre intelligemment, cela se facture. Il ne s'agit pas pour autant de prostitution. L'école doit identifier ses propres limites tout en acceptant d'aller sur ce terrain-là.

Bernhard Rüdiger fait toutefois remarquer que ce type de projets est peu compatible avec l'enseignement supérieur. Les pratiques amateurs et l'éducation culturelle doivent être minorées. Il serait dangereux de leur octroyer une plus grande place. De plus nous n'avons ni le temps ni la structure pour cela.

Olivier Bianchi rétorque que l'école d'art peut compartimenter à bon escient ces différentes activités. De plus, si l'on veut développer les écoles d'art, il ne faut pas réfléchir à fonds constants mais avoir de l'ambition et oser se lancer dans des projets d'envergure.

Jacqueline Febvre insiste tout de même sur le fait que des établissements d'enseignement supérieur ne peuvent être des prestataires de service et tout accepter. Il faudra un temps long pour bien faire les choses, sinon on perd notre âme et la vôtre.

Table ronde n°3

Les stratégies territoriales de l'enseignement supérieur

Modérateur : David Cascaro, directeur de la Haute école des arts du Rhin

Intervenants :

— Bernadette Abiven, présidente de l'École européenne supérieure d'art de Bretagne, première adjointe au Maire de Brest

— Francis Jouanjean, délégué général de la Conférence des Grandes Écoles

— Emmanuel Tibloux, directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, président de l'ANdEA

La loi ESR est venue consacrer une marche d'intégration des grands ensembles, avec l'injonction de créer des pôles régionaux de l'enseignement supérieur sous forme de ComUE, d'associations et de fusions d'établissements. Cette démarche prend la mesure de la globalisation du secteur mais implique la création de lourdes structures administratives. **Comment les écoles d'art se positionnent-elles sur leurs territoires ? En quoi les collectivités territoriales sont-elles légitimes dans le champ de l'enseignement supérieur ?**

Francis Jouanjean : La Conférence des Grandes Ecoles, qui comprend d'ailleurs un certain nombre d'écoles d'art de l'ANdEA, a adressé au MENESR une alerte sur les délais trop courts de mise en œuvre des regroupements, sur la mise à l'écart de certains établissements, sur la place des écoles privées et consulaires, sur les difficultés à créer pour ces regroupements des instances de gouvernance démocratiques, et sur l'importance bien évidemment des projets et des axes de formation et de recherche dans la cohérence de ces nouveaux découpages. L'outil ne peut pas supplanter le projet. Il est dommage en outre que tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ne soient pas entendus de la même manière. La réflexion est restée trop confinée à l'entre soi des universités. Or les grandes écoles par exemple représentent une part importante du secteur, avec 15% des étudiants et près de 40% des grades Master. C'est un modèle qui fonctionne, notamment en termes d'insertion professionnelle avec un taux de 85%.

Bernadette Abiven : les collectivités territoriales ne peuvent se dessaisir des écoles supérieures d'art. Et, même si les élus sont à court terme dans l'attente de la réforme territoriale, nous entendons les inquiétudes. Les petites et moyennes collectivités se doivent de vouloir plus, d'être volontaristes, et de se donner une légitimité dans le secteur de l'enseignement supérieur, en s'en donnant les moyens, car il s'agit d'un levier de développement des territoires. Cette légitimité peut venir du sérieux avec lequel une collectivité s'y investit, en respectant les règles du secteur, mais elle vient aussi de l'identité même du territoire local qui peut venir nourrir l'offre de formations et les axes de recherche.

Emmanuel Tibloux : L'Ensba Lyon n'était pas membre du PRES et ne s'est pour l'instant pas engagée dans la ComUE. La situation lyonnaise est relativement complexe. Il s'agit de la ComUE la plus grosse de France – avec le tarif d'entrée le plus élevé – et là où le PRES avait su atténuer certains clivages, la ComUE les réactive. L'axe culture n'était pas prévu dans la ComUE alors que les écoles culture sont nombreuses. Les directeurs de ces écoles sont tout de même parvenus à ce qu'un 13^e axe soit créé mais celui-ci ne semble pas réellement pris en compte. L'Ensba attend d'en savoir plus. Le CA après avis du conseil scientifique, a décidé de ne pas s'engager pour l'instant. De nombreuses écoles d'art sont dans le flou et il est urgent que les DRAC les accompagnent dans les négociations.

Francis Jouanjean fait remarquer que les universités font des propositions pseudo alléchantes à certaines grandes écoles au détriment d'autres, ce qui contribue à maintenir ce flou. Enfin, si les regroupements sont l'occasion d'améliorer la carte des formations et sa lisibilité au moins au niveau national, ils vont perturber les partenariats internationaux, les structures étrangères auront des difficultés à se repérer dans les découpages.

Bernadette Abiven : Les écoles doivent participer de plusieurs niveaux de réseaux, qu'ils soient géographiques ou non. La Loi Fioraso et les politiques de site qui en découlent sont l'occasion pour les écoles de travailler sur leur identité, leurs compétences, leurs spécificités en lien avec le développement économique des territoires et les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Nous avons pris conscience du fait que nous devons être légitimes du point de vue de l'enseignement supérieur. Mais on ne doit pas nous en imposer les conditions. Nous devons en trouver les modalités nous-mêmes.

Emmanuel Tibloux : si les écoles d'art ne doivent pas rester figées sur des réticences vis-à-vis de l'université, il faut veiller à la lisibilité des bénéficiaires de l'adhésion ou d'une association à un regroupement, et à ce que l'hospitalité soit effective dans les deux sens.

David Cascaro : Les écoles doivent en effet à l'heure actuelle et de plus en plus manager des réseaux. Le réseau des écoles d'art pourrait-il peut-être se rapprocher en l'occurrence plus étroitement de la Conférence des Grandes Ecoles, dans la mesure où, dans le contexte tout au moins de l'application de cette loi, nous avons beaucoup en commun, nous rencontrons les mêmes problématiques.

Francis Jouanjean rappelle que les universités ayant de grandes difficultés financières, les grandes écoles sont faussement perçues comme des nanties. Les universités ont de l'appétit pour les intégrer. Toutefois les grandes écoles ne doivent pas perdre à l'occasion de ces rattachements ce qui fait leur valeur et leur force : taux d'encadrement, sélection, taux d'insertion professionnelle, etc.

Dominique Pasqualini : c'est pour les écoles d'art une contradiction absolue de se rapprocher des universités. Il faut d'une part se rapprocher des grandes écoles et d'autre part penser à partir de nos vrais réseaux.

Laurent Devèze : les grandes écoles ont créé des regroupements sur les territoires. Il serait pertinent de s'en rapprocher.

État des lieux des chantiers en cours

Ministère de la Culture et de la Communication

Intervention de Pierre Oudart, directeur adjoint chargé des arts plastiques, Direction générale de la création artistique, ministère de la Culture et de la Communication

Le réseau des écoles d'art est unique dans sa configuration, à la croisée de l'enseignement supérieur et des politiques territoriales, de la formation et de la culture. La fragilité constitutive et institutionnelle des écoles d'art territoriales est étroitement liée au fait que ni l'enseignement supérieur ni la culture ne relèvent d'une compétence obligatoire des collectivités locales. Cet état de fait nécessite un travail collectif et de la solidarité entre tous les acteurs. La « coopération » qui est au cœur de la raison d'être du statut d'EPCC doit être préservée mais repensée, en réformant notamment les modalités de la gouvernance des établissements. Si les écoles d'art sont les « marqueurs des territoires », comme l'a formulé Olivier Bianchi lors de la seconde table ronde, elles doivent aussi être sanctuarisées en qualité d'établissements d'enseignement supérieur et donc préservées des crises locales de tout ordre.

Chantiers et positions du ministère de la Culture :

_La nécessaire évolution du statut d'EPCC-établissement d'enseignement supérieur est un chantier du ministère de la Culture en liaison avec les collectivités, notamment en ce qui concerne la gouvernance. Il faut tout particulièrement veiller à ce que les artistes et les personnalités du monde de l'art puissent continuer à diriger des écoles. Des formations spécifiques sur mesure sont peut-être à mettre en place pour cette fonction. Un groupe de travail sera mis en place avec l'ANdEA à ce sujet.

_Le ministère souhaite que les étudiants des classes préparatoires publiques aux écoles d'art bénéficient du statut d'étudiant. Cela nécessite des mesures législatives et réglementaires. Le développement de classes préparatoires publiques est en outre vivement encouragé.

_Le réseau des écoles d'art doit rester divers et complémentaire, mais faut-il que toutes dispensent forcément les deux (ou trois) cycles de formation.

_Le 1^{er} cycle est réformé par la création du DNA en lieu et place des DNAP et DNAT. Un arrêté est en voie de finalisation. Nous devons ensuite travailler sur le référentiel du diplôme. Une réunion sera organisée avec l'ANdEA.

_Un bilan doit par ailleurs être fait avec l'ANdEA de l'appel à projets recherche. Il suscite des insatisfactions, notamment parce que l'enveloppe budgétaire est réduite. L'appel à projet ne sera pas ouvert en 2015 et en 2016. L'enveloppe – une fois prélevés les financements pluriannuels engagés les années précédentes pour les programmes, unités et 3^{es} cycles – pourrait en revanche servir à créer une plateforme de publication et de valorisation de la recherche.

_S'agissant de la loi Fioraso, le Gouvernement devait remettre au Parlement avant le 30 juin, conformément à l'article 85 de la loi, un rapport sur la réforme du statut des PEA. Nous ne l'avons pas encore finalisé et espérons le transmettre fin septembre. Deux scénarios sont envisagés : la création d'un corps spécifique pour les PEA du supérieur (fonction publique territoriale, scénario de l'ANdEA) et la création d'un corps inter fonctions publiques aligné sur le statut des PEN. Toutefois le rapport ne pourra être rendu que s'il s'appuie sur une étude chiffrée sérieuse du coût de chacun des deux scénarios. Les écoles sont invitées à retourner le questionnaire qui va leur être envoyé par la DGCA et l'ANdEA à communiquer ses simulations.

_Le ministère ne fait pas de préconisations générales aux écoles quant aux ComUE et associations avec des universités, mais va accentuer son accompagnement au niveau des DRAC.

_Le projet de loi d'orientation sur la création artistique est toujours en cours d'étude au niveau administratif. Le texte reste en l'état pour l'instant.

Bernhard Rüdiger : quelle est la position du ministère de la Culture sur la réforme du statut des PEA ? Qu'en est-il du scénario proposé par l'AMGVF/ACUF qui prévoit de conserver le statut actuel en ajoutant un 3^e de grade de chercheur ?

Pierre Oudart : le ministère ne soutient pas ce scénario, car, comme l'a fait remarquer l'ANdEA, il encouragerait le mandarinat, placerait les jeunes enseignants en dehors de la recherche et mettrait les écoles en difficultés puisqu'il représente un surcoût très important.

Jacqueline Febvre : comment les écoles peuvent-elles organiser leur budget de recherche si l'enveloppe dédiée du programme 224 est gelée pendant deux ans pour les nouveaux entrants – alors que nous avons une obligation de faire de la recherche et que ce n'est pas du ressort des collectivités territoriales ?

Stéphane Sauzedde ajoute que l'appel à projet recherche est important pour les écoles. Nombreuses sont celles qui ont structuré leur activité et vont se retrouver bloquées pendant deux ans.

Pierre Oudart : le ministère entend bien cela. Le Secrétariat Général mène une réflexion sur le financement de la recherche et l'Inspection Générale entame une mission d'étude sur l'enseignement supérieur culture afin de réformer sa structuration. Faut-il regrouper l'enseignement supérieur culture sous une seule direction du ministère ? ou trouver de nouvelles modalités de fonctionnement en réseau en conservant les directions actuelles ? La position de la DGCA que Michel Orier a portée à la ministre est de conserver le fonctionnement actuel. Au-delà de cette structuration interne, le ministère tente de mobiliser au profit des établissements « culture » les crédits de l'ANR ainsi que les crédits européens et il entame un rapprochement avec l'Alliance Athéna – l'alliance nationale des sciences humaines et sociales.

Emmanuel Tibloux précise qu'il serait également envisageable de créer une alliance dédiée à la création au lieu d'intégrer celle des SHS.

Bernhard Rüdiger : quelle est la position du ministère de la Culture sur le projet d'un futur CNESER Culture ?

Pierre Oudart : le ministère travaille à sa mise en place.

Communiqué de l'ANdEA

Les 4 et 5 septembre, l'ANdEA – Association nationale des écoles supérieures d'art a tenu son séminaire d'été 2014 à Metz, à l'École supérieure d'art de Lorraine et au Centre Pompidou-Metz, autour de la thématique « Les écoles d'art aujourd'hui : quelle politique ? quelle économie ? ». Proposant ateliers et tables rondes (cf. programme ci-joint), ce rendez-vous annuel a rassemblé 150 personnes, représentant la diversité des acteurs des 46 écoles supérieures d'art françaises – des directeurs aux étudiants en passant par les professeurs, les administrateurs et les chefs de service – et a accueilli pour la première fois des présidents d'établissements, majoritairement élus de collectivités territoriales. Cette nouveauté est venue parachever la mutation de l'ANdEA qui, depuis 2012, s'est attachée à s'ouvrir au-delà du seul cercle des directeurs d'établissements pour intégrer l'ensemble des acteurs qui font la richesse et la complexité de la vie des écoles. Elle a rappelé aussi combien les liens entre les écoles d'art et les collectivités territoriales sont étroits, à la fois anciens et riches d'enjeux et d'intérêts partagés, en raison de la double nature d'établissements qui conjuguent mission d'enseignement supérieur et vocation artistique et culturelle.

Ce séminaire a été l'occasion de souligner l'investissement que représentent les 33 écoles sous statut d'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) pour les collectivités territoriales. Si le coût d'une école d'art pour les collectivités contributives est important (les chiffres moyens font état d'une participation des collectivités à hauteur de près de 80%, dont 69% pour les villes et intercommunalités, pour un budget de 4,1 millions d'euros et un effectif de 254 étudiants), les élus présents ont rappelé combien elle participait non seulement à l'identité du territoire mais aussi à son dynamisme et à son rayonnement. C'est à cet égard la volonté politique locale qui est déterminante, comme le rappelle par la négative le cas de la Haute école d'art de Perpignan, aujourd'hui menacée de fermeture par la nouvelle équipe municipale. Au raisonnement à courte vue qui conduit à cette situation, nous ne pouvons qu'opposer la force et la nécessité d'un réseau national apte à mailler l'ensemble du territoire et à garantir un enseignement supérieur artistique de proximité jusque dans les régions les plus délaissées.

La place des écoles d'art dans l'enseignement supérieur, tant au plan national que dans son organisation territoriale, a été l'autre grand thème d'un séminaire qui aura permis de mesurer l'étendue du chemin parcouru. Qu'elles soient ou non intégrées aux Communautés d'Universités et d'Établissements (ComUE) qui se mettent en place, les écoles d'art sont désormais un véritable acteur de l'enseignement supérieur : établissements autonomes délivrant des diplômes conférant le grade de Master ; dotées d'instances de gouvernance adaptées aux missions de l'enseignement supérieur ; offrant des méthodes de travail innovantes et des conditions d'enseignement de haut niveau ; étroitement liées au monde professionnel de la création ; développant des activités de recherche structurées en programmes, unités et troisièmes cycles. Les écoles d'art forment aujourd'hui un foyer d'expérimentation et d'innovation artistique, pédagogique et scientifique apte à fertiliser aussi bien le champ de l'enseignement supérieur que les territoires sur lesquels elles s'inscrivent.

En ces temps de crise économique, de réduction des contributions de l'État et de réforme de l'Enseignement supérieur, nous demandons à chacun de nos trois tutelles et financeurs, forts du travail accompli, de concourir à la poursuite de la mise en œuvre du potentiel remarquable qui est celui des écoles d'art : aux ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur et de la recherche de veiller à ce que soit préservée et puisse se déployer la spécificité de notre offre de formation et de recherche ; aux collectivités territoriales de maintenir un niveau de financement qui nous permette de former et de fixer sur le territoire les pôles d'innovation et de créativité qui feront demain son identité et son rayonnement.

Metz, le 6 septembre 2014

Participants

151 participants

PRESIDENTS			
Abiven	Bernadette	présidente (1ère adjointe, Ville de Brest)	Eesab
Barruel	Béatrice	présidente (vice-présidente chargée de l'enseignement supérieur, agglomération d'Orléans, conseillère municipale innovation et recherche, Ville d'Orléans, trésorière de l'Association des villes universitaires de France)	Esad Orléans
Bianchi	Olivier	président (maire de Clermont-Ferrand et président de Clermont Communauté)	Esacm
Bohl	Jean Luc	président (président de Metz métropole)	Esal
Bourgeois	Isabelle	présidente (adjointe en charge de la culture, La Valette du Var, conseillère communautaire et région PACA, directrice de L'Espace d'Art du Moulin à La Valette, centre d'art contemporain)	Esadtpm
Cazenave	Samuel	président (1er adjoint, Ville d'Angoulême, chargé de la culture)	Eesi
Chaze	Marie-Christine	présidente (présidente de Languedoc-Roussillon livre et lecture)	Esbama
d'Estienne d'Orves	Anne Marie	présidente (adjointe chargée de la culture, Ville de Marseille)	Esad Marseille
El Maysour	Souad	présidente (adjointe en charge de la lecture publique, Ville de Strasbourg)	Hear
Heinrich	Michel	vice-président (député maire d'Epinal)	Esal
Kepenekian	Georges	président (1er adjoint, Ville de Lyon, en charge de la culture)	Ensba Lyon
Lunghi	Enrico	président (directeur du Mudam)	Ensa Nancy
Morel	Frédéric	président	Villa Arson
Robert	Fabien	président (adjoint en charge de la culture, Ville de Bordeaux)	Ebabx
Valade	Daniel Jean	président (adjoint en charge de la culture, Ville de Nîmes)	Esa Nîmes

INVITES EXTERIEURS			
Artières	Philippe	historien	EHESS
		directeur de l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg et président du Collège des directeurs d'écoles nationales supérieures d'architecture	Collège des directeurs d'écoles nationales supérieures d'architecture
Bosc	Samuel	chargé de mission auprès de l'adjoint à la culture	Ville de Lyon
Cozette	Marie	directrice	Synagogue de Delme
Hermange	Emmanuel	président	Appea
Jonker	Thera	membre du conseil d'administration	Elia
Jouanjean	Francis	délégué général	CGE
Moszkowicz	Laurent	coprésident	Fraap

DIRECTEURS			
Biec	Odile	directrice	Esa Pyrénées
Caraes	Marie Haude	directrice	Esba talm Tours
Cascaro	David	directeur	Hear
Chaix	Delphine	directrice	Esa des Rocailles
Chmiélina	Martial	directeur	Esa npdc Tourcoing
Criton	Sonia	directrice	Ebabx
Debize	Christian	directeur	Ensa Nancy

Delvigne	Catherine	directrice	Esa npdc Dunkerque
Dennys	Barbara	directrice	Esad Amiens
Devèze	Laurent	directeur	Isba
Febvre	Jacqueline	directrice	Esad Orléans
Filser	Nathalie	directrice	Esal
Gailhoustet	Jeanne	directrice	Ensa Limoges
Géridan	Jean Michel	directeur	Esac
Grassi-Fossier	Sabrina	directrice	Eesi
Hardy	Philippe	directeur	Eesab
Kirschtetter	Christelle	directrice	Esa Nîmes
Larnac	Didier	directeur	Esba Talm Le Mans
Lengereau	Eric	directeur	Esam
Lepage	Muriel	directrice	Esacm
Lizon	Sylvain	directeur	Ensapc
Lombardot	Isabelle	directrice	Esap
Lucéa	Yannick	directeur	Eesab Brest
Moureu	Martine	directrice	Esa Pyrénées
Norigeon	Jacques	directeur	Esad Grenoble Valence
Pasqualini	Dominique	directeur	Ema
Ponthot	Jean-Paul	directeur	Esaaix
Prigent	Ronan	directeur	Esa npdc
Reitz	Philippe	directeur	Esbama
Sauzedde	Stéphane	directeur	Esaaa
Simon	Jean Pierre	directeur	Villa Arson
Thery	Etienne	directeur	Esal Epinal
Tibloux	Emmanuel	directeur	Ensba Lyon
Vergara	Alice	directrice	Esad Valenciennes
Yvergniaux	Danièle	directrice	Eesab Quimper

ENSEIGNANTS			
Antonioli	Manola	enseignante	Ensa Dijon
Bartolomeo	Joël	enseignant	Esad Grenoble Valence
Bernard	Yves Michel	enseignant	Esa La Réunion
Crignon	Cyril	enseignant	Esa npdc
Dogniaux	Rodolphe	enseignant	Esadse
Fouquet	Sarah	enseignante	Esam
Halgand	Jean Philippe	enseignant	Ebabx
Huot-Marchand	Thomas	enseignant	Ensa Nancy
Legros	Marie	enseignant	Ebabx
Loire	Cédric	enseignant	Esacm
Marcelly	Hubert	enseignant	Esaaa
Mazeau	Elsa	enseignante	Esa Pyrénées
Pagot	Isabelle	enseignante	Esad Orléans
Perrotto	Emilie	enseignante	Esadse
Petit	Gérald	enseignant	Ensba Lyon
Poirot	Philippe	enseignant	Esal
Pou	Alex	enseignant	Esacm
Rouffineau	Gilles	enseignant	Esad Grenoble Valence
Rudiger	Bernhard	enseignant	Ensba Lyon
Schneller	Katia	enseignante	Esad Grenoble Valence
Thaéron	Jean Paul	enseignant	Eesab
Tritz	Sarah	enseignante	Ensba Lyon
Wecker	Frédéric	enseignant	Ensa Nancy
Wolkonsky	Sergueï	enseignant	Heart

ETUDIANTS			
Dey	Léa	étudiante	Esad Marseille
Dufay	Rémi	étudiant	Esam
Dussol	Matthieu	étudiant	Esacm
Frulloni	Pierre	étudiant	Esacm
Gril	Colin	étudiant	Esa Nîmes
Hamonic	Victor	étudiant	Eesab
Huss	Jeannette	étudiante	Hear
Jardry	Maxime	étudiant	Ema
Lenoir	Anthony	étudiant	Esaaa
Paget	Flavien	étudiant	Ensba Lyon
RESPONSABLES ADMINISTRATIFS			
Alexandre	Hervé	secrétaire général	Ebabx
Balicki	Eric	administrateur	Esad Reims
Besancenot	Marc	secrétaire général	Esad Valenciennes
Campos	Philippe	directeur adjoint	Esad Marseille
Delolme	Valérie	administratrice	Esadse
Ducoudray	Mathieu	secrétaire général	Eesab
Gentilhomme	Nathalie	secrétaire générale	Isba
Humbert	Pascal	administrateur	Hear
Lafont	Sylvie	directrice administrative et financière	Esad Marseille
Le Cornec	Didier	directeur adjoint	Ensba Lyon
Lemée	Odile	directrice adjointe	Eesab
Marchal	Mélanie	administratrice	Esal
Martin	Marie Noëlle	administratrice	Ensa Nancy
Messara	Dalia	secrétaire générale	Esaaix
Millet	Valérie	secrétaire générale	Esad Orléans
Olland	Frédérique	administratrice	Hear
Pagès	Estelle	directrice adjointe	Hear
Poche	Benoît	secrétaire général	Esad Grenoble Valence
Rutyna	Frédérique	secrétaire générale	Esacm
Sanchez	Laetitia	administratrice	Esaaa
Weddle	Samuel	administrateur	Esam

RESPONSABLES PEDAGOGIQUES ET CHEFS DE SERVICE			
Arripe	Modesta	responsable bibliothèque et ri	Esal
Baglin	Catherine	secrétaire pédagogique	Ema
Bregeon	Thomas	responsable ri et professionnalisation	Ensapc
Bruelle	Frédérique	responsable ri	Ensad
Brühl	Aurélie	responsable des études	Esacm
Cadoret	Julien	chargé de l'action culturelle	Isba
Chorvot	Brigitte	chargée de la scolarité	Isba
Clouteau	Ivan	directeur des études et de la recherche	Esa Pyrénées
Coudroy	Gwenaëlle	responsable de la recherche et des ri	Eesab
Deflaux	Fanchon	responsable pédagogie et recherche	Esadmm
Engel	Caroline	directrice des études	Esadse
Follet	Véronique	directrice des études	Esa Avignon
Franc	Josyane	responsable ri	Esadse
Idier	Antoine	responsable des études et de la recherche	Ensapc
Jacquel Blanc	France	responsable ri	Esam
Laffargue	Janine	directrice des études	Ensa Limoges

Linder-Gaillard	Inge	directrice des études et de la recherche	Esad Grenoble Valence
Martin	Laurence	directrice des études	Ensp
Mary	Frédéric	directeur des études	Esad Orléans
Maurant	Delphine	directrice des études	Esa Nîmes
Mollon	Susan	responsable ri	Ensa Nancy
Mozziconacci	David	directeur des études	isdaT
Nafti	Amel	directrice des études et de la recherche	Villa Arson
Nève	Annette	directrice adjointe, direction pédagogique	Ebabx
Quinodoz	Aurélie	bibliothécaire	Esad Grenoble Valence
Rebeyrat	Sandrine	directrice des études	Ensa Dijon
Reth	Julia	responsable ri	Hear
Ribault	Patricia	responsable de la recherche	Esad Reims
Saracco	Catherine	directrice de la recherche et des ri	Ensci
Stein	Elsa	chargée des ri	Esa Avignon
Turati	Guilia	chargée de la communication, des éditions et des ri	Esa Nîmes
Vannet	Jacques	directeur des études	Ema

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION			
Oudart	Pierre	directeur adjoint, chargé des arts plastiques	Direction Générale de la Création Artistique
Alexandre	Carole	adjointe au chef du département de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie	Secrétariat général
Ceccaldi	Marc	directeur des affaires culturelles	DRAC Lorraine
Boura	Frédérique	directrice adjointe	DRAC Lorraine
Berruyer	Estelle	conseillère arts plastiques	DRAC Lorraine